

COMMISSION DU BASSIN DU LAC TCHAD



RAPPORT ANNUEL DES ACTIVITES AU 31 OCTOBRE 2015



SOMMAIRE

ABREVIATIONS ET ACRONYMES	6
MANDAT ET MISSIONS DE LA CBLT	9
a) Le Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds (CCBF)	10
b) Le Comité des Parties Prenantes (CPP)	10
Les organes subsidiaires de la CBLT	10
PARTIE 1 : REALISATIONS TECHNIQUES DE LA CBLT	11
<i>OQERE I : Amélioration de la qualité et de la quantité des eaux du Bassin du lac Tchad</i>	12
1.1 Réhabilitation du réseau hydrométrique dans le bassin.....	12
1.2 Etablissement d'un réseau minimum de suivi des eaux de surface	12
1.3 Installation de stations climatiques et appareil de mesure de l'humidité du sol .	13
1.4 Mise en place du comité transfrontalier du Sous Bassin Chari-Logone..	13
1.6 Edition et publication de bulletins hydrométéorologiques et environnementaux	14
1.7 Elaboration d'un répertoire de zones à risques d'inondation	14
1.8 Atelier de validation du document de projet Lac Tchad HYCOS.....	15
1.9 Projet CBLT/NASA sur l'environnement.....	15
1.10 Approvisionnement des communautés en eau potable.....	15
1.11 Exécution du budget de développement OQERE I	15
<i>OQERE II : Restauration, conservation et utilisation durable des bio-ressources du Bassin du Lac Tchad</i>	17
2.1 Elaboration du plan de gestion des pêcheries du Lac Tchad par l'approche Eco systémique (AEP)»	17
2.2 Réunion des deux comités scientifiques.	17
2.3 Elaboration du « rapport 2012 de l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad »	18
2.4 Edition du rapport annuel sur l'état de l'écosystème du bassin	18
2.5 Promotion des pratiques agropastorales écologiquement saines dans le bassin.....	18
2.6 Amélioration des moyens d'existence des communautés riveraines pour une pêche durable	19
2.7 Financement des microprojets	21

2.8 Promotion de la gestion durable des ressources ligneuses, produits forestiers non ligneux et productions pastorales	22
2.9 Adaptation aux changements climatiques	24
2.10 Exécution du budget de développement OQERE II	25
OQERE III : Conservation de la biodiversité dans le Bassin du Lac Tchad	26
3.1 Création de la Plate-forme des Points Focaux et ONGs de défense de la Nature	26
3.2 Suivi régional de la biodiversité	26
3.3 Conservation de la Biodiversité	26
3.4 Exécution du budget de développement OQERE III	26
OQERE IV : Restauration et Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Lac Tchad	27
4.1 Restauration et Conservation des habitats écologiques des berges du Lac	27
4.2 Aménagement de CES/DRS	27
4.3 Régénération des écosystèmes dégradés	27
4.4 Travaux de fixation des dunes.....	28
4.5 Exécution du budget de développement OQERE IV	28
OQERE V : Renforcement des Capacités des Parties Prenantes	29
5.1 Développer un partenariat actif entre les ONG, les parties prenantes et les autres organismes.....	29
5.2 Exécution du budget de développement OQERE V.....	29
OQERE VI : Développement du cadre institutionnel et opérationnel de la CBLT .	30
6.1 Planification opérationnelle 2015.....	30
6.2 Préparation des documents pour l'évaluation de la mise en œuvre du PAS et des PAN	30
6.3 Suivi-évaluation des activités des projets/programmes de la commission	30
6.4 Renforcement des capacités sur le Suivi-Evaluation	30
6.5 Mise en place d'un réseau de métadonnées national, régional et international	30
6.6 Activités non planifiés et réalisées.....	31
6.7 Validation du manuel de procédures administrative financière et comptable	31
6.8 Audit des Projets et programmes de la CBLT	31

6.9 Travaux d'aménagements complémentaires des logements des cités CBLT.....	32
6.10 Equipement de la salle de conférence	32
6.11 Mise à niveau de l'abonnement Internet.....	32
6.12 Etude pour la réhabilitation et la densification des bornes frontières	32
6.13 Audit Environnemental Conjoint sur l'Assèchement du Lac Tchad	32
6.14 Exécution du budget de développement OQERE VI.....	33

PARTIE 2 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PAIX ET SECURITE..... 34

2.1 Principales activités réalisées.....	34
2.1.1 Reunions et ateliers	34
2.1.2 Installation du QG de la FMM	34

PARTIE 3 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS ET RESOLUTIONS..... 35

3.1. 60 ^{ème} Conseil des Ministres : résolutions et état de mise en œuvre ..	35
3.2. Conseil Extraordinaire des Ministres : résolutions et état de mise en œuvre.....	37

PARTIE 4 : COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE..... 39

4.1 Coopération régionale..... 39

4.1.1 Coopération avec la CICOS	39
4.1.2 La coopération avec le Réseau Africain d'Organismes de Bassin (RAOB)	39
4.1.3 La Coopération avec la CEMAC/AWEPA.....	40
4.1.4 Coopération avec l'Union Africaine	40
4.1.5 La coopération avec le Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA) de l'Union Africaine.	40
4.1.6 CEN-SAD.....	40
4.1.7 Coopération avec le GWP	41
4.1.8 Coopération avec UICN.....	41

4.2 Coopération internationale..... 41

4.2.1 La coopération avec la BAD	41
4.2.2 La coopération avec le BMZ	42
4.2.3 La coopération avec la Banque Mondiale	42
4.2.4 La coopération avec l'Agence Spatiale Européenne.....	43
4.2.5 La coopération avec la BID.....	43
4.2.6 Coopération avec le Fonds Saoudien de Développement	43
4.2.7 La coopération avec le FEM	44
4.2.8 La coopération avec l'UNESCO	44
4.2.9 La coopération avec la FAO	44

4.2.10 La coopération avec l'AFD/FFEM.....	45
4.2.11 La coopération avec l'OMM.....	45
4.2.12 Coopération avec l'Italie	45
PARTIE 5 : ADMINISTRATION ET FINANCES	46
5.1 Ressources humaines	46
5.2. Administration des Ressources Humaines	47
5.3 Ressources financières au 31 octobre 2015	48
5.3.1 Situation des contributions des Etats membres	48
5.3.2 Exécution du budget au 31 octobre 2015.....	48
5.3.3 Exécution du budget de développement	48
CONCLUSION.....	51
ANNEXES	51

ABREVIATIONS ET ACRONYMES

AFD	Agence Française pour le Développement
AGR	Activité Génératrice de Revenus
AIEA / IAEA	Agence Internationale de l'Energie Atomique / <i>International Atomic Energy Agency</i>
AMESD	Surveillance de l'Environnement pour le Développement Durable en Afrique
APD	Avant-Projet Détaillé
BAD	Banque Africaine de Développement
BID	Banque Islamique de Développement
CBLT	Commission du Bassin du Lac Tchad
CC	Changement Climatique
CEEAC	Communauté Economique des États de l'Afrique Centrale
CEDEAO	Communauté Economique des États de l'Afrique de l'Ouest
CEMAC	Commission Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale
CEN SAD	Communauté des États sahélo-sahariens pour le Développement
CES/DRS	Conservation des Eaux et Sols / Défense et Restauration des Sols
CICOS	Commission Internationale Congo-Oubangui-Sangha
CF	Contrôleur Financier
CJ	Conseiller Juridique
CoM	Conseil des Ministres
COMIFAC	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
CST	Compagnie Sucrière du Tchad
DFC	Division des Finances et de la Comptabilité
DAF	Direction de l'Administration et des Finances
DT	Direction Technique
DTIC	Division de la Technologie de l'Information et de la Communication
DOB	Division de l'Observatoire du Bassin
DCP	Division de la Coopération et des Projets
DGRN	Division de Gestion des Ressources Naturelles
DRE	Direction des Ressources en Eau
DREE	Directeur des Ressources en Eau et de l'Environnement
DREM	Direction des Ressources en Eau et de la Météorologie
FAE	Facilité Africaine de l'Eau
FDL	Fonds de Développement Local
FAO	Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture
GIRE	Gestion Intégrée des Ressources en Eau
GIZ	Deutsch Gesellschaft für Zusammenarbeit (Coopération Technique Internationale Allemande)
GWP	Global Water Partnership
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
FFEM	Fonds Français pour l'Environnement Mondial
IRD	Institut de Recherche pour le Développement
LACBO	Observatoire du Bassin du Lac Tchad
NASA	National Aeronautics and Space Administration / <i>Administration Nationale de l'Aéronautique et de l'Espace</i>
OIEau	Office International de l'Eau

OMD	Objectif du Millénaire pour le Développement
OQERE	Objectifs de qualité des écosystèmes
PCD	Plateforme pour la Collecte des Données
PDRI-CL	Projet de Développement Rural Intégré du Chari-Logone
PNSA	Programme National de Sécurité Alimentaire
PPIV	Petits Périmètres Irrigués Villageois
PQI	Plan Quinquennal d'Investissement
PRESIBALT	Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad
PTEIB	Projet de Transfert d'Eau Inter-Bassin
OMM	Organisation Météorologique Mondiale
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
OSS	Observatoire du Sahel et du Sahara
PA	Protocoles d'Accord
PAIBLT	Projet d'Appui à l'Initiative du Bassin du Lac Tchad
PAN	Plan d'Action National
PAS	Programme d'Action Stratégique
PRODEBALT	Programme de Développement Durable du Bassin du Lac Tchad
PULCI	Programme d'Urgence de Lutte Contre les Inondations
TDR	Termes de Références
REI	Rapport d'Evaluation Institutionnelle
RCA	République Centrafricaine
ROAB / RIOB	Réseau International des Organismes de Bassin
SE	Secrétaire Exécutif
S&E	Suivi et évaluation
SEMRY	Société d'Exploitation et de Modernisation de la Riziculture de Yagoua
SIG	Système d'Information Géographique
UE	Union Européenne
UNESCO	Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture

INTRODUCTION GENERALE

La CBLT a élaboré une vision pour le bassin du Lac Tchad dans laquelle il est stipulé que : *«La région du Lac Tchad aimerait voir d'ici l'an 2025 le Lac Tchad – héritage commun – et d'autres zones humides conservées durablement pour assurer la sécurité économique des ressources de l'écosystème d'eau douce, une biodiversité et des ressources aquatiques durables et dont l'utilisation doit être équitable pour satisfaire les besoins de la population du bassin et ainsi réduire le niveau de pauvreté».*

En plus de la vision 2025, la CBLT, à travers un processus participatif, a développé un Programme d'action stratégique (PAS) et une Charte de l'eau du bassin. Le PAS qui énonce des objectifs régionaux transfrontaliers en vue d'améliorer l'état environnemental et protéger les écosystèmes du bassin est complété par les Plans d'action nationaux (PAN). La Charte se focalise sur les engagements et les responsabilités des Etats membres en faveur de la gestion durable et équitable des ressources en eau du bassin.

Au cours de l'année 2015, les activités des organes de la Commission (Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement, Conseil des Ministres, Comité Régional des Parlementaires, Force Multinationale Mixte de Sécurité, Comités Consultatifs et Secrétariat Exécutif) ont été particulièrement remarquables.

Le présent rapport comprend les activités menées au 31 octobre 2015 au niveau des différents organes de la Commission. Il est le reflet des résultats de multiples études et travaux réalisés, sur le terrain avec l'assistance technique et financière des partenaires au développement.

Les actions de développement au niveau régional et des pays membres, portent sur les six (6) grands axes stratégiques à savoir : (i) Amélioration de la qualité et quantité des eaux du bassin du Lac Tchad ; (ii) Restauration, conservation et utilisation durable des bios ressources du bassin du Lac Tchad ; (iii) Conservation de la biodiversité dans le bassin du Lac Tchad ; (iv) Restauration et Conservation des Ecosystèmes du bassin du Lac Tchad ; (v) Renforcement des capacités des parties prenantes, et enfin (vi) Développement du cadre institutionnel et opérationnel de la CBLT et promotion de la sécurité et de la gestion des conflits.

La gestion administrative et financière concerne les ressources humaines, le budget, l'acquisition et l'entretien du matériel, la documentation et les archives ainsi que les relations publiques et le protocole.

Si des progrès ont été réalisés cette année en matière de gestion durable des ressources naturelles du bassin, la CBLT reste confrontée à la détérioration du niveau de la sécurité dans la région, le non-paiement des contributions pour l'exercice en cours et l'accumulation des arriérés par les Etats membres. Cette situation est une contrainte majeure à la réalisation des activités de la Commission.

Il convient de saluer l'appui technique et financier des partenaires traditionnels de la CBLT notamment, la BAD, la BMZ, le FEM et le FFEM qui ont contribué de manière significative à l'atteinte des résultats obtenus.

Le rapport comprend cinq (5) parties : (i) les réalisations techniques de la CBLT ; (ii) états de mise en œuvre des activités de paix et sécurité ; (iii) Etat de mise en œuvre des décisions et résolutions ; (iv) coopération régionale et internationale ; (v) administration et finances.

MANDAT ET MISSIONS DE LA CBLT

La Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a été créée le 22 mai 1964 par les quatre pays riverains du lac Tchad : Cameroun, Niger, Nigeria et Tchad. Elle est une structure permanente de concertation à travers laquelle les Etats membres affirment solennellement leur volonté d'intensifier leur coopération et leurs efforts pour la mise en valeur des ressources du bassin du lac Tchad. La République Centrafricaine (RCA) y a adhéré en 1996 suivie de la Libye en 2008.

L'Egypte, la République du Congo, la RD Congo et le Soudan sont des membres observateurs.



Le mandat assigné à la CBLT est de : (i) gérer de façon durable et équitable le Lac Tchad et les autres ressources en eau transfrontalières du bassin ; (ii) conserver et préserver les écosystèmes du Bassin du lac Tchad ; et (iii) promouvoir l'intégration régionale, préserver la paix et la sécurité dans le bassin conventionnel.

A ce titre, la CBLT est chargée – entre autres – de : (i) recueillir, évaluer et diffuser les informations relatives aux projets des Etats membres ; (ii) recommander des projets et des programmes conjoints dans le bassin du Lac Tchad ; (iii) assurer la liaison entre les Etats membres afin de garantir une utilisation optimale des ressources en eau et des autres ressources naturelles du bassin et (iv) suivre l'exécution d'études et le progrès des activités réalisées dans le bassin et d'en informer les Etats membres.

Au plan institutionnel et organisationnel, la CBLT est dotée de trois organes :

- A. **Le Sommet des Chefs d'Etat et de Gouvernement** qui est l'organe d'orientation et de décision. Il se réunit tous les deux ans ;
- B. **Le Conseil des Ministres** composé de deux commissaires par pays membre, est l'organe de décision et de contrôle de la mise en œuvre des politiques et stratégies communes de développement. Il se réunit une fois par an ;
- C. **Le Secrétariat Exécutif** est l'organe d'exécution des décisions et résolutions du Sommet des Chefs d'Etat et du Conseil des Ministres. Il représente la CBLT aux plans diplomatique, administratif, civil et judiciaire. Il assure la mise en œuvre des programmes et projets de la CBLT.

Les Organes Consultatifs de la CBLT

a) Le Comité Consultatif des Bailleurs de Fonds (CCBF)

Le comité consultatif des Bailleurs de Fonds est une instance reprise dans le cadre de la réforme institutionnelle en 2008.

b) Le Comité des Parties Prenantes (CPP)

Le CPP représente et coordonne les organes de la société civile.

Les organes subsidiaires de la CBLT

Dans la gestion, la Commission s'appuie sur 6 organes :

- ✓ le Comité Technique (CTE) ;
- ✓ le Comité Technique Interministériel (CTI) ;
- ✓ le Comité des Parties Prenantes (CPP) ;
- ✓ les Bureaux de Gestion par Pays (BGP) ou Structures Focales (SF) ;
- ✓ le Comité des Experts en Ressources en Eau (CERE) ;
- ✓ le Comité sur l'Environnement, la Science et la Planification (CESP).

PARTIE 1 : REALISATIONS TECHNIQUES DE LA CBLT

Conformément à son programme d'activités 2015 adopté en décembre 2014 par la 60^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres tenue à Niamey (Niger), les actions réalisées par le Secrétariat Exécutif ont porté sur les six (6) composantes ci-après : (i) Amélioration de la qualité et quantité des eaux du bassin du Lac Tchad ; (ii) Restauration, conservation et utilisation durable des bio-ressources du bassin du Lac Tchad ; (iii) Conservation de la biodiversité dans le bassin du Lac Tchad ; (iv) Restauration et Conservation des Ecosystèmes du bassin du Lac Tchad ; (v) Renforcement des capacités des parties prenantes, et enfin (vi) Développement du cadre institutionnel et opérationnel de la CBLT et promotion de la sécurité et de la gestion des conflits.

Au total 136 activités ont été programmées pour l'année 2015. A la date du 31 octobre 2015, 92 activités ont été réalisées, soit un taux d'exécution d'environ 68 %. L'ensemble des réalisations correspondent à un coût total de 11.063.970.000 F soit 89 % du budget de développement de l'année.

OQERE I : Amélioration de la qualité et de la quantité des eaux du Bassin du lac Tchad

Indicateur 1 : la quantité et la qualité d'eau du Lac Tchad sont maintenues à un niveau durable ayant pour référence la période moyenne des années 60

Indicateur 2 : une réduction mesurable du niveau des principaux groupes de contaminant de l'eau, sédiment et biota.

Cible 1 : Développer et initier l'exécution des stratégies de gestion de l'eau de surface

Cible 2 : Elaborer et initier l'exécution des stratégies de gestion des eaux souterraines

Cible 3 : Développer les stratégies régionales de réduction de la pollution

Résumé I : La programmation annuelle concernant l'OQERE I porte sur 3 cibles, 6 interventions et 29 activités. Les résultats obtenus à la date du rapport sont de 20 activités sur 29 programmées, soit un taux de réalisation d'environ **69%** et une somme de 164.086.426 FCFA.

1.1 Réhabilitation du réseau hydrométrique dans le bassin

Pour la partie tchadienne, 14 stations ont été réhabilitées sur un total de 29 identifiées, soit 48.3 % de réalisation. Il s'agit pour le Chari et son affluent Barh-Sara des stations de Sarh, Hellibongo, Moïssala, Manda, Mailao, Chagoua, Ndjamena TP et Djimtilo ; et pour le Logone, des stations de Lai, Eré, Tchoa, Katoa, Logone Gana et Nguéli.



Ce faible taux de réalisation s'explique principalement par le retard dans l'acquisition du matériel commandé.

1.2 Etablissement d'un réseau minimum de suivi des eaux de surface

Les cinq objectifs principaux assignés pour le réseau sont les suivants: (i) Caractériser les eaux et identifier les changements et les tendances dans la qualité de l'eau au fil du temps ; (ii) Identifier les problèmes spécifiques de qualité de l'eau existants ou émergents ; (iii) Recueillir des informations pour concevoir des programmes spécifiques de prévention ou de réhabilitation de la pollution ; (iv) Déterminer si les objectifs du programme - tels que la conformité avec les règlements ou la mise en œuvre des mesures efficaces de contrôle de la pollution sont atteints ; et (v) Répondre aux urgences, telles que les marées et les inondations.

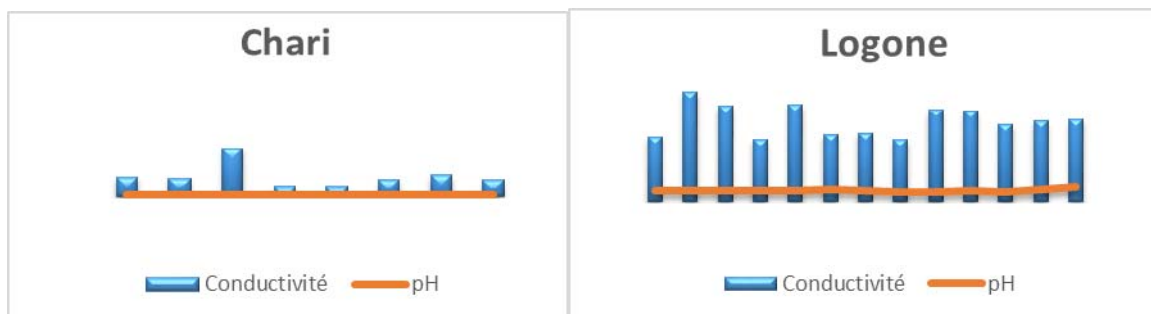


Quatre paramètres importants (pH, l'oxygène dissous, la température et la conductivité électrique) ont été mesurés sur le



terrain (Photo 7), tandis que l'analyse chimique sera faite dans deux laboratoires différents (CEQOQDA et BGR).

Les résultats des analyses sont présentés par les graphiques ci-après :



- Eaux de surface : 21 prélèvements effectués dans les cours d'eau du Chari et du Logone et leurs affluents pour analyses physico-chimiques et métaux lourds.

Les analyses *in situ* des paramètres de conductivité, pH, température et oxygène, montrent une augmentation de pH de l'amont vers l'aval, cas de Doba 8.016 et Bousso 8.514, qui sont des sites de production pétrolifère. Sur le Logone, le pH augmente pour atteindre 9.8 à Ngueli et Bongor. Concernant la conductivité, elle reste faible malgré quelques valeurs élevées observées çà et là.

1.3 Installation de stations climatiques et appareil de mesure de l'humidité du sol

L'objectif assigné aux installations est la collecte des données des eaux de surfaces, notamment, les précipitations, les températures, etc. L'installation de stations climatiques dotées d'enregistreur automatique (Data-Logger) et de mesure de l'humidité du sol, température, etc. à Ndjamena, Bol, Kinking et Loutou a été faite avec l'appui de la NASA.

Deux appareils de mesure des eaux de surface ont été installés à Kin Kin et Loutou, le long du Chari. Deux autres appareils de mesure de l'humidité du sol, ont été également installés sur les sites de l'université de Farcha et Toukra. Quatre stations automatiques de mesure de précipitation ont été installées sur les sites de l'Université de Ndjamena, l'aéroport de N'Djamena et le village Kin-Kin.

1.4 Mise en place du comité transfrontalier du Sous Bassin Chari-Logone

Sur l'initiative de l'UICN, un atelier sur la mise en place du comité transfrontalier du Sous bassin Chari Logone a eu lieu à Maroua. A l'issue de cet atelier, une plateforme a vu le jour avec le parrainage de la CBLT, ainsi que son protocole d'accord, son règlement intérieur, ses organes de gestions, son plan d'action triennal ainsi qu'une feuille de route pour sa mise en œuvre.

Il a été recommandé à la CBLT d'encourager les autres sous-bassins (Komadougou-Yobé, Lac Tchad et El Beid) à aller dans le sens, qui cadre avec la GIRE.

1.5 Valorisation de l'utilisation du modèle de planification de la CBLT

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa Charte de l'Eau, un atelier de valorisation du modèle de planification et de gestion des ressources en eau du bassin a été organisé. Cet outil d'aide à la prise de décision permet de donner des avis de non objection sur la réalisation des aménagements socio-économiques dans le bassin.

Cet atelier a dressé un état des lieux et mis en place sur une plateforme d'échange de données ainsi que le mécanisme de mise en œuvre optimale du modèle.

L'atelier a débouché sur les recommandations suivantes : (i) la ratification de la charte de l'eau de la CBLT par les Etats membres n'ayant pas encore fait ; (ii) l'opérationnalisation des Structures Focales Nationales (SFN) conformément à la Charte." ; (iii) la mise en place du réseau de collecte des données sur les aménagements hydro agricoles.

1.6 Edition et publication de bulletins hydrométéorologiques et environnementaux

La CBLT édite trimestriellement deux bulletins hydrométéorologique et environnemental, en version papier et électronique, destiné à informer les usages de l'eau et les administrations publiques concernées.

Au plan hydrologique, le bulletin du 1er trimestre met en évidence la réparation de la station de Bongor et de Bologo, les changements du régime hydrologique de la Ba-Illi, ainsi que les résultats de la mission de collecte de données climatologiques réalisée dans l'Extrême-Nord du Cameroun. Le bulletin du 2ème trimestre met l'accent sur la situation des données hydrologiques dans la Base de Données Régionale (BDR) de la CBLT, la réhabilitation de 14 stations hydrométriques au sud du Tchad et les résultats de la réunion conjointe des comités scientifiques. Le bulletin du 3ème trimestre traite du suivi de la montée des eaux au mois de septembre, au cours duquel le Logone atteint son niveau maximal et se déverse dans le bassin du Niger et apporte également les eaux nécessaires au fonctionnement des Plaines d'inondations (Yaérés).

Au plan environnemental, trois bulletins ont été également édités et traitent entre autre de la corrélation existante entre le Logone et les lacs Wey et Taba, des risques d'inondation de la ville de Moundou en cas de crue exceptionnelle. Il a été relevé les risques de pollution du lac Wey à cause de sa proximité avec l'abattoir. Ce lac nécessite un plan de gestion intégrée.

1.7 Elaboration d'un répertoire de zones à risques d'inondation

Cet exercice mené en collaboration avec la DRE du Tchad, vise à évaluer les risques d'inondation pluvio-fluviale dans certains sites habités du bassin et ceux exploités à des fins agricoles. Pour cette année, en raison de la situation sécuritaire, le répertoire s'est limité au bassin Chari-Logone, notamment les sites vulnérables comme N'Djamena, Mailao, Bongor, Doba et Manda. Des cotes d'alerte ont également été mises en évidence concernant le Logone, le Chari, la Pendé et le Barh Sara. Il a été également observé qu'à Eré, le seuil de débordement (cf. figure

ci-dessus) du Logone et sa capture par le Mayo-Kébbi dans le bassin de la Bénoué se situe à 530 m en septembre.

Pour les autres zones du bassin, sur la base des images google Earth, les sites des barrages et les zones à risque d'inondations du Nigeria ont été géo localisés.

1.8 Atelier de validation du document de projet Lac Tchad HYCOS

La CBLT a organisé un atelier de validation du document de projet Lac Tchad HYCOS en collaboration avec l'assistance de l'Organisation Météorologique Mondiale (OMM). Ce projet vise la réhabilitation des réseaux hydrométriques dans les Etats membres de la CBLT.

1.9 Projet CBLT/NASA sur l'environnement

Dans le cadre du suivi du fonctionnement et de l'acquisition des données climatiques et de l'humidité du sol, une mission conjointe CBLT/NASA a été effectuée dans les localités de Kin Kin et Loutou (villages situés le long du Chari), N'Djamena (Université de Farcha, Université de Toukra et l'aéroport) où ont été installées des stations automatiques télétransmises. Il a été constaté à cette occasion que certains de ses équipements ont cessé de fonctionner pour diverses raisons ou tout simplement vandalisés.

1.10 Approvisionnement des communautés en eau potable

Dans le cadre de l'approvisionnement en eau potable des communautés locales du bassin, les travaux de réalisation de forages productifs, d'une profondeur moyenne de 60 mètres sont en cours de réalisation dans les zones pilotes autour du Lac Tchad. Les sites pilotes suivants ont été identifiés :

- Village Chaoué, commune de Blangoua ; Village Blangafé, commune de Fotokol et Village Biang, commune de Makary ; au Cameroun
- Village Assaga, commune de Diffa (2 forages) ; Village Gagamari commune de Chétimari (1 forage) au Niger ;
- Village Dar-Assalam commune de Loug-Chari ; Village Adjoukoub, commune de Haraz Albiar et Village Toui, commune de Bol ; au Tchad
- Village Kondori, Auno District ; Donduga LGA ; Guworan, Guzamala, L.G.A ; Chambbal, Konduga, L.G.A.

1.11 Exécution du budget de développement OQERE I

Cet OQERE comporte 3 cibles qui sont (i) « développer et initier l'exécution des stratégies de gestion de l'eau de surface », (ii) « Elaborer et initier des stratégies de gestion des eaux souterraines » et (iii) « Développer les stratégies régionales de réduction de la pollution ». Au 31 octobre 2015, la somme de 164.086.426 FCFA a été dépensée sur ce chapitre contre une enveloppe budgétaire de 670.000.000 FCFA allouée, soit une réalisation de 24%. Les activités réalisées concernent entre autre la rédaction des annexes de la Charte de l'eau, l'édition des bulletins hydrométéorologiques, la réhabilitation du réseau hydrométrique de la partie

tchadienne du bassin, la valorisation de l'utilisation du modèle hydrologique ainsi que la formation du personnel technique à la GIRE, etc.

OQERE II : Restauration, conservation et utilisation durable des bio-ressources du Bassin du Lac Tchad

Indicateur 1 : Augmentation mesurable et durable des productions qualitatives des bio ressources à un niveau comparable à celui de la période de référence des années 1960

Indicateur 2 : Augmentation mesurable et durable des moyens d'existence des populations des pays du Bassin Conventionnel du Lac Tchad

Cible 2 : Promouvoir des pratiques agropastorales écologiquement saines dans le bassin

Résumé II : Pour l'OQERE II, la programmation annuelle porte sur 6 cibles, 7 interventions et 34 activités. Les résultats obtenus à la date du rapport sont de 28 activités sur 34 programmées, soit un taux de réalisation d'environ **82 %**. Au 31 octobre 2015, ce chapitre a consommé la somme de 61.615.000 FCFA.

2.1 Elaboration du plan de gestion des pêcheries du Lac Tchad par l'approche Eco systémique (AEP)»

Le Plan de gestion des pêcheries du Lac Tchad par l'approche éco systémique des pêches traite des problèmes écologiques (surexploitation des ressources halieutiques, menaces sur la biodiversité et dégradation de l'habitat), humains (baisse des revenus, vulnérabilité des communautés, développement local) et de gouvernance (législation, participation, conflits, etc.) y compris des problèmes liés aux facteurs externes notamment les changements climatiques.

Il est important de rappeler que ce plan a été élaboré avec l'appui technique de la FAO et que l'élaboration de plan de gestion des pêcheries par l'approche « éco systémique de pêche est une recommandation de la première Conférence des Ministres Africains des Pêches et Aquaculture tenue à Banjul en Gambie en septembre 2010.

Un atelier régional de validation du plan de gestion des pêcheries du lac Tchad par l'approche Eco systémique de Pêche (AEP), s'est tenu à N'Djamena (Tchad).

Au terme des travaux, les Experts ont formulé les recommandations suivantes : (i) Finaliser le processus de ratification de la charte de l'eau ; (ii) Accélérer l'harmonisation des textes législatifs et réglementaires des pêcheries dans le bassin ; (iii) Rechercher les financements nécessaires pour la mise en œuvre des plan de gestion ; (iv) Réaliser les enquêtes préliminaires pour déterminer la situation de référence sur la pêche dans le lac Tchad.

2.2 Réunion des deux comités scientifiques.

En ce qui concerne l'activité liée aux comités scientifiques, la division de l'observatoire a organisé une réunion du 09 au 10 juin 2015 à N'Djaména. Un programme d'activité 2016 ainsi que son budget ont été élaborés. Trois sites transfrontaliers ont été déterminés à cet effet, comme étant des zones pilotes potentielles d'étude. Il s'agit de : (i) Tchad/Cameroun : station Logone-Gana sur le Logone ; (ii) Tchad/Centrafrrique : Station de Sarh au Tchad sur le Chari et Bamingui-Bangoran-Ouham-Batangafo en RCA et ; Nigeria station de Gashua bridge, Dapchi, sur les rivières Yobe et Komadougou-Gana, respectivement. Les universités du bassin prendront part à sa mise en œuvre.

2.3 Elaboration du « rapport 2012 de l'état de l'écosystème du bassin du lac Tchad »

Dans le processus de l'élaboration du SOB, un atelier regroupant les organisations internationales et ONG concernés a été organisé à N'Djamena afin de recueillir leurs contributions pour la finalisation dudit rapport.

2.4 Edition du rapport annuel sur l'état de l'écosystème du bassin

La table des matières du rapport annuel de l'écosystème du bassin avait été validée par les membres des comités scientifiques lors de leur première réunion à N'Djamena. Des tournées se poursuivent dans les Etats membres afin de collecter les données actualisées au moyen d'un formulaire qui a été établi à cette fin.

2.5 Promotion des pratiques agropastorales écologiquement saines dans le bassin

A travers les activités du PRODEBALT, le Secrétariat Exécutif a pu mettre en place des projets pilotes de démonstration sur les bonnes pratiques à savoir l'aménagement des Petits Périmètres Irrigués Villageois

Ces opérations d'irrigations villageoises simplifiées constituent des alternatives à l'adaptation des systèmes de production aux changements climatiques. L'objectif est d'améliorer l'efficacité de l'utilisation de l'eau dans les périmètres irrigués en utilisant le réseau californien.

Pour les PPIV, il a été prévu 1460 ha (Cameroun 450 ha, Niger 440 ha, Nigeria 370 ha, Tchad 200 ha) dans le bassin. Les résultats obtenus à la date du rapport par pays sont les suivants :

- **Cameroun** : Sur 450 ha de petits périmètres prévus, dont 150 ha d'aménagement complémentaires, 300 ha ont été aménagés dans les départements du Mayo-Danay, Mayo-Kani, Diamaré, Mayo-Tsanaga, Mayo-Sava, Logone et Chari. Certains forages ne sont pas productifs, les tuyaux ne sont pas installés sur certains sites. Le taux de réalisation 67 %.
- **Niger** : Sur 440 ha prévisionnel pour l'aménagement de petits périmètres villageois (PPIV) dont 200 ha d'aménagement complémentaires, environ 240 ha ont été réalisés dans les départements de Maïné, Goudoumaria et Diffa, soit un taux de réalisation de 55 %.
- **Nigeria** : Sur 370 ha prévus pour cette activité dont 170 ha d'aménagement complémentaires, 200 ha ont été réalisés dans les sites de Ballara, Shameh, Kirenowa (Etat du Bornou) et gumnari (Etat de Yobé) soit un taux de réalisation de 54%.
- **Tchad** : Sur les 200 ha prévisionnel dont 80 ha d'aménagement complémentaires, les travaux sont en cour d'exécution. A la date du rapport, 72 ha des petits périmètres ont été aménagés soit un taux d'exécution d'environ 36 %.
- **RCA** : cette activité été supprimée.

2.6 Amélioration des moyens d'existence des communautés riveraines pour une pêche durable

Les actions proposées visent à accroître l'adaptation des activités socio-économiques pour faire face aux changements climatiques et développer durablement les systèmes de production. Elles regroupent les volets et activités de gestion intégrée des ressources en eau, de gestion durable des ressources forestières, plantations agro-forestières, d'aménagement et de gestion rationnelle des ressources halieutiques, d'initiatives alternatives de développement local durable. Plusieurs actions ont été réalisées par le PRODEBALT, notamment des unités de biogaz, des fours chorkors, de claies de séchage et containers isothermes.

Pour promouvoir des sources de revenu alternatives et l'adoption de moyens d'existence durables pour les communautés de pêcheurs, il a été réalisé les activités suivantes :

a) Acquisition et distribution de Fours Chorkor

La vulgarisation de 1025 fours chorkors (Cameroun 150, Niger 240, Nigeria 240, Tchad 35 et RCA 360) prévisionnel constitue l'alternative et l'adoption des moyens d'existences durables pour les communautés de pêches, dans le bassin. Les résultats obtenus à la date du rapport par pays sont les suivants :

- **Cameroun** : Sur 150 unités de fours Chorkor prévus, l'ensemble a été acquis et distribué au bénéficiaire, soit un taux de réalisation de 100%.
- **Niger** : Sur 240 unités de fours Chorkor prévus, une commande est lancée à la date du rapport, soit un taux de réalisation de 0%.
- **Tchad** : Sur 35 unités de fours Chorkor prévus, la totalité a été acquise et distribué, soit un taux de réalisation de 100%.
- **Nigeria** : Sur 240 unités de fours Chorkor, la totalité a été acquise et distribué au bénéficiaire, soit un taux de réalisation 100%.

b) Acquisition et distribution des Caisses isothermes

La vulgarisation de 771 caisses isothermes (Cameroun 220, Niger 100, Nigeria 100, Tchad 75 et RCA 276), constitue également une alternative et l'adoption des moyens d'existences durables pour les communautés de pêches, dans le bassin. Les résultats obtenus à la date du rapport par pays sont les suivants :

- **Cameroun** : Sur une prévision de 220, le programme n'a pu que financer 140 Caisses isothermes. L'ensemble des caisses isothermes ont été acquises et distribués au bénéficiaire, soit un taux de réalisation de 100%
- **Niger** : Sur une prévision de 100 caisses isothermes, à la date du rapport, seule la commande a été lancée, soit un taux de réalisation de 0%
- **Tchad** : Sur une prévision de 75 Caisses isothermes, la totalité a été acquise et distribués, soit un taux de réalisation de 100%
- **Nigeria** : Sur une prévision de 100 Caisses isothermes, la totalité a été acquise et distribués, soit un taux de réalisation de 100% ;

c) Acquisition et distribution des Claies de séchage

Concernant les claies de séchages, une autre alternative et moyen mise à disposition des communautés de pêche, une prévision de 5204 ml de "Claies de séchage" dans l'ensemble du bassin a été faite (Cameroun 700 ml, Niger 1120 ml, Nigeria 112 ml, Tchad 350 ml et RCA 1280 ml). Les résultats obtenus à la date du rapport par pays sont les suivants :

- **Cameroun** : Sur une prévision de 595 ml de claies de séchage, l'ensemble a été acquis et distribué aux bénéficiaires, soit un taux de réalisation de 100%
- **Niger** : Sur une prévision de 1120 ml de claies de séchage, à la date du rapport seule la commande est lancée, soit un taux de réalisation de 0%
- **Tchad** : Sur une prévision de 350 ml de Claies de séchage, un total de 308 ml de Claies de séchage ont été acquis et distribués soit un taux de réalisation d'environ 88%
- **Nigeria** : Sur une prévision de 112 ml de Claies de séchage, un total 170 claies de séchages ont été acquises et distribués au bénéficiaire, soit un taux de réalisation d'environ 150%



d) Construction et équipement des infrastructures des pêches

Pour une gestion rationnelle des ressources halieutiques, le programme a prévu la construction des infrastructures de pêche, soit un total de quinze (15) débarcadères et vingt (20) antennes de surveillance dans le bassin, soit la construction de 3 débarcadères et 4 antennes de surveillance par pays. Les résultats obtenus à la date du rapport par pays sont les suivants :

- **Cameroun** : Les travaux de construction de quatre (3) antennes de surveillance et trois (2) débarcadères dans les sites des localités de POUSS, IVIE et GUERE pour les antennes et MAGA et KAI-KAI pour les débarcadères, respectivement. Les états d'exécution des travaux sont estimés à environ 65% à la date du rapport.
- **Niger** : Les travaux construction des 3 débarcadères et 4 antennes de surveillance dans les sites des localités de Doroléléwa, Kangarwa, Kirikiri et Koullirram sont en cours d'exécution. Le taux d'exécution à la date du rapport est d'environ 85%. Plusieurs travaux complémentaires pour la réalisation de deux (2) débarcadères et d'une (1) antenne de surveillance ont été approuvés par la BAD.
- **Tchad** : Les travaux d'infrastructures des pêches (3 débarcadères et 4 antennes de surveillance) sont achevés et réceptionnés. Le taux d'exécution à la date du rapport est de 100%

- **Nigeria** : Les spécifications techniques ont été traduites ; le dossier est prêt pour le lancement.
- **RCA** : Une mission d'évaluation de la situation sécuritaire a été effectuée et la CN attend les décaissements pour réaliser les activités terrains.



Construction des infrastructures de pêches (débarcadère et d'antenne de surveillance) dans le bassin

2.7 Financement des microprojets

Le Fonds de Développement Local (FDL), intégré dans le PRODEBALT est un outil qui permet de financer les infrastructures communautaires et les micro-projets dans l'optique d'améliorer les revenus des populations du bassin et par-delà, leurs conditions de vie.

Les potentiels bénéficiaires du FDL doivent nécessairement être organisés sous forme de groupements ou d'associations communautaires, d'ONG, de coopératives, reconnus par les lois en vigueur au sein de chaque pays membre.

Sur le terrain, plusieurs réalisations sont enregistrées, notamment les infrastructures communautaire de base (les salles de classes avec deux blocs de latrines et les forages manuels) ; les activités génératrices de revenus (les élevages de petits ruminants ; l'embouche et la commercialisation des Ovins ; les moulins à grains ; une unité de transformation du lait en Yaourt).

Les résultats obtenus varient en fonction des types d'activités et par pays, mais en général les FDL donnent de résultats appréciés par tous les acteurs sur le terrain. Les résultats obtenus, dans ce cadre, concernent trois pays pour l'instant, notamment le Cameroun, le Niger et le Tchad.

- **Cameroun** : Un montant de 347.490.628 Francs CFA est approuvé pour 26 microprojets d'infrastructures (306 480 688 F CFA) et 27 AGR (41 009 940 FCFA).
- **Niger** : Un montant de 110 173 054 est approuvé pour 11 microprojets d'infrastructures (64 977 208) et 40 AGR 45.195.846).
- **Tchad** : Un montant de 153 335 672 FCFA est approuvé pour 42 microprojets dont 09 infrastructures sociales (72 332 772FCFA) et 31 AGR (81022 900 FCFA).



Quelques réalisations des microprojets au bénéfice des communautés locales dans le bassin

2.8 Promotion de la gestion durable des ressources ligneuses, produits forestiers non ligneux et productions pastorales

Dans le cadre des activités financées par le PRODEBALT, la gestion durable des ressources végétales du bassin s'est traduite par la promotion de la stratégie d'approvisionnement en bois-énergie, la reforestation communautaire, les plantations d'agroforesterie et l'aménagement des forêts classées et les zones de transhumance.

a) Reforestation communautaire

Les opérations de reforestation communautaire concernent 4333 ha dans l'ensemble du bassin (Cameroun 2000 ha, Niger 360 ha, Nigéria 723 ha, Tchad 700 ha et RCA 550 ha). Les résultats obtenus sont les suivants :

- **Cameroun** : 1560 ha, soit un taux d'exécution d'environ 76% réalisés dans les zones de Peté, Logone Birni, Yagoua et Guere.
- **Niger** : 280 ha, soit un taux d'environ 78%, réalisés dans les départements de N'guigmi, Goudoumaria et Bosso.
- **Nigeria** : Sur une prévision de 723 ha de reforestation communautaire dans les localités de Dabi, Maje, Yakasawa, Miga Tarabu, Madachi dans les Etats de YOBE et de JIGAWA, Seule la production des plants a commencé dans tous les sites, à la date du rapport.
- **Tchad** : 381 ha, soit un taux d'exécution d'environ 54%, dans la région du Mayo Kebbi-Est.
- **RCA** : 550 ha ont été prévus mais non réalisés compte tenu de la situation sécuritaire.

b) Plantation agroforestière

Les opérations de plantation agroforestière concernent 7760 ha prévisionnels sur l'ensemble du bassin (Cameroun 2000 ha, Niger 1500 ha, Nigeria 2235 ha, Tchad 740 ha et RCA 1285 ha). Les résultats obtenus par pays sont les suivants :

- **Cameroun** : les contrats couvrant 1500 ha ont été signés pour les communes de Godola, Kalliao, Salak et Gazawa. Les différentes espèces plantées sont les *Acacia nilotica*, *Acacia Sénégal*, *Acacia albida*, *Acacia polyacantha*, *Leucena leucocephala*. Avec un taux de réalisation de 55 %.
- **Niger** : les contrats couvrant 1500 ha ont été signé avec les prestataires. A la date du rapport, 1340 ha des plantations agroforesterie ont été réalisée, soit un taux de réalisation de 90 %.
- **Nigéria** : Les travaux concernent 2253 ha d'agroforesterie dans les localités de (Badé, Nguru, Jakusko, Geidam, Damboré), Etats de Yobé et Jigawa. A la date du rapport, l'ensemble de l'activité a été réalisée soit un taux de 100%.
- **Tchad** : des contrats pour l'aménagement de 740 ha d'agroforesterie sont en cours d'exécution dans la région du Mayo Kebbi Est. Le taux de réalisation à la date du rapport est estimé à 31%.



Opérations d'agroforesterie dans les parcelles agricole dans le bassin

c) Restauration des forêts classées

Pour les opérations de restauration des forêts classées, seule la partie camerounaise du bassin a bénéficié des travaux. Plusieurs sites ont fait l'objet des travaux d'aménagement dans les communes de Zamay, Ferngo, Mozogo, Kalfou, Laf, et bois de Boulogne pour un total de 2400 ha prévisionnels. 1332 ha ont été aménagés, soit un taux de réalisation de 55%.

Les espèces plantées sont les *Acacia nilotica*, *Acacia sénégale*, les *A. albida*, *Balanites aegyptiaca*, *Azadirachta indica*, *Khaya senegalensis*, *Sclerocary abirrea*, etc.

Outre les réalisations physiques, des cartographies des sites plantés, la mise en place des comités de gestion et de surveillance des sites, suivi d'un renforcement de capacités des comités de gestion et de surveillance ont été réalisés pour chacun des sites.

d) Aménagement des couloirs de transhumance et aires de pâturages

Pour ces aménagements, plusieurs zones de transhumance ont été identifiées en vue des travaux de matérialisation, balisage et d'installation des puits pastoraux tout le long des couloirs. Dans le bassin, les travaux réalisés porte sur 665 km prévisionnels (Cameroun 200 km, Niger 100 km, Nigeria 100 km, Tchad 145 km et RCA 120 km). Il est également prévu la construction de 33 puits pastoraux (Cameroun 10, Niger 4, Nigeria 7, Tchad 4 et RCA 8). Les résultats obtenus sont les suivants :

- **Cameroun** : les travaux de construction de 10 puits pastoraux ont concernés les communes de Koulebia, de Gogolom, de Kossa, de Kaodjiga, de Madaka, de Guinlaye, de Guirvidig, de Foulgong, de Mandjakma et de Male. Pour les travaux d'aménagement de 200 km de couloir de transhumance ce sont les Limani, Wambatche, Mastafari, Kossa, Madaka, Bogo, Guinlaye, Djidel, Djidel, Guirvidig, Maga, Pouss, Dangba, Foulgong, Bindiriel, Madjakma, Koupirda, Male, Douskoum. Un total de 10 puits pastoraux a été réalisé et 200 km de couloir transhumance, soit un taux de réalisation de 100 %. En outre, une prévision de 100 km de couloirs de transhumance et 20 puits pastoraux a été faite dans le cadre de la réallocation .Les Appels d'Offres sont lancés
- **Niger** : 100 km de couloirs de transhumance et un aménagement de 4 puits pastoraux dans les départements de Diffa, Mainé Chétimari et Bosso. 100 km de couloirs de transhumance et 4 puits pastoraux ont été réalisés, soit un taux de

100%. En outre une prévision des travaux complémentaires de construction des 20 puits pastoraux est en cours.

- **Nigeria** : 7 puits pastoraux dans les localités de Dedelé Gabato à Nguru et Gelbadandi dans l'Etat de YOBE, ont été prévus. 5 puits ont été réalisés à hauteur de 70 %. Du côté des couloirs de transhumance, un total de 100 Km de couloirs de transhumance dans les localités de Dedelé Gabato dans l'Etat de Yobé a été prévus et les travaux ont été réalisés à hauteur de à 100% à la date du rapport.
- **Tchad** : 45 km de travaux de balisage de couloirs de transhumance et 4 puits pastoraux dans les sous-préfectures de Aiche, Tourba et Massakori, sont achevés. Sur un deuxième tronçon dans la sous-préfecture de Dourbali, les travaux de balisage de 83 km des couloirs de transhumance sont réalisés à 74%. En outre, dans le cadre de nouvelles activités les travaux de 150 km de couloirs de transhumance et 19 puits pastoraux sont au stade de démarrage dans les départements de Dagana, Dababa, Haraze Albiar, Massenya et Chari.
- **RCA** : 120 km de couloirs de transhumance et 08 puits pastoraux non réalisés. Ces activités ont été supprimées lors de la réallocation.

e) Aménagement des périmètres fourragers

Les travaux d'aménagement des périmètres fourragers concernent uniquement le Centre de Sayam, situé sur la partie Nigérienne du bassin, pour un total de 90 ha. La totalité de ce périmètre fourrager a été aménagé, soit un taux de réalisation de 100%.

f) Lutte contre les pollutions

En ce qui concerne la lutte contre la pollution des eaux, seule le Tchad a eu à effectuer des séances de sensibilisation dans quatre villes notamment Moundou, Doba, Sarh et N'Djamena. En outre, un rapport diagnostic sur les sources des pollutions des eaux du Lac Tchad et le plan de communication ont été produits et approuvés.

g) Arrachage d'espèces envahissantes

Les travaux d'arrachage d'espèces envahissantes ont concernés la partie Nigérienne et Nigériane du bassin, sur une superficie totale de 72 ha. Les résultats obtenus pour la période du rapport sont les suivants :

- **Niger** : Les travaux d'arrachage de 30 ha de plantes envahissantes ont été exécutés dans la localité de Guidimouni, soit un taux d'exécution de 100%. Au vu de bon résultats obtenus, notamment la valorisation des déchets en compost, les travaux pour 100 ha supplémentaires sont prévus.
- **Nigeria** : Les travaux d'arrachage de plantes envahissantes sur 42 ha ont été réalisés à 100%.

2.9 Adaptation aux changements climatiques

Dans le cadre du projet adaptation aux changements climatiques, plusieurs activités ont été menées notamment : La finalisation et la restitution de l'étude sur le changement climatique et la publication des résultats obtenus par le projet.

Dans les sites choisis, les mesures en matière d'adaptation au changement climatique peuvent être réparties en trois catégories suivantes : (quantifié, détail des indicateurs...)

1. Les microprojets (mesures physiques) quatre systèmes de production (agriculture durable (pluviale et décrue) ; élevage, pêche, et/ou développement des filières liées à ces thématiques), pouvant améliorer la résilience des populations rurales de la zone pilote, confrontées aux effets négatifs du changement climatique et contribuer à améliorer leur revenu.

Sensibilisation lors de l'atelier sur les semences améliorées et dans les villages où les producteurs ont mis en place les tests de semences améliorées.

Echanges entre services techniques, ONG et populations lors des restitutions des inventaires des systèmes de production et la perception locale du changement climatique au niveau régional (Bongor et Yagoua).

2. Les mesures de renforcement de capacité des acteurs locaux (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs, services techniques déconcentrés, Associations locales, ONG locales, etc.) à travers les voyages d'études et d'échanges transfrontaliers, formations techniques et organisationnelles, transfert de compétence locale. Les conditions de sécurité ont perturbé les activités du côté Cameroun, depuis la réalisation des inventaires.

Une formation d'une vingtaine de personnes (producteurs/trices, agents des services) sur l'application des semences améliorées réalisé en 07/2015. Les tests de semences améliorées pour le système pluvial sur 11 sites dans les départements du Mayo Boneye, Mayo Lemié et du Chari sont en cours, dont 5 productrices.

3. Les actions de communication, sensibilisation et d'information de la population et des acteurs locaux sur les changements climatiques et les bonnes pratiques en matière d'agriculture (pluviale et décrue), d'élevage et de pêche, et la capitalisation des mesures éprouvées pouvant être diffusées au-delà de la zone pilote.

2.10 Exécution du budget de développement OQERE II

L'OQERE II comporte 6 cibles dont (i) « Instituer l'utilisation et la gestion durable des écosystèmes lacustres et fluviaux », (ii) « Promouvoir des pratiques agropastorales écologiquement saines dans le Bassin du Lac Tchad », (iii) « Promouvoir la gestion durable des ressources halieutiques », (IV) « Améliorer les moyens d'existence des communautés riveraines afin de réduire leur dépendance des pratiques non durables de pêche », (V) « Promouvoir la gestion durable des ressources ligneuses, des produits forestiers non ligneux et des productions pastorales » et (VI) « Aménager les zones de transhumance ». Au 31 octobre 2015, ce chapitre a consommé la somme de 61.615.000 FCFA contre une enveloppe budgétaire de 212.500.000 FCFA allouée, soit une réalisation de 29%. Les principales activités réalisées concernent l'acquisition des données et métadonnées complémentaires, les réunions du comité scientifique chargé de la rédaction du rapport biennal sur l'état de l'écosystème du bassin du Lac Tchad, ainsi que le recrutement d'un Consultant pour l'étude des effets du *prosopis juliflora* sur le Lac.

OQERE III : Conservation de la biodiversité dans le Bassin du Lac Tchad

Indicateur : Inversion de la tendance à la dégradation de la biodiversité

Cible 1 : Accroître la collaboration régionale pour une protection renforcée de la biodiversité

Cible 3 : Lutter contre les espèces envahissantes et leurs effets négatifs

Résumé III : La programmation annuelle concernant l'OQERE III porte sur 3 cibles, 3 interventions et 7 activités. Les résultats obtenus à la date du rapport sont de 5 activités sur 7 programmées, soit un taux de réalisation d'environ **82%**. Au 31 octobre 2015, la somme de 22.270.500 a été dépensée sur ce chapitre.

3.1 Création de la Plate-forme des Points Focaux et ONGs de défense de la Nature

Une rencontre a été organisée dans la partie camerounaise et a permis de jeter les bases de la mise en place de la plate-forme au niveau du Cameroun. Une feuille de route a été établie pour la mise en œuvre.

3.2 Suivi régional de la biodiversité

Dans le cadre du suivi de la biodiversité dans le bassin, des échanges ont eu lieu avec les acteurs du parc national de Zakouma au Tchad pour faire l'état des lieux des principales espèces fauniques menacées dans le bassin. A cet effet, plusieurs contacts ont été établis avec les responsables du parc et les populations riveraines.

Il ressort de ces échanges que certaines espèces ont disparu (rhinocéros et élan de derby), d'autres en voie de disparition (guépard, léopard, lycaon et panthère).

Par ailleurs, pour les mesures prises, il est question des démarches auprès de l'Afrique du Sud pour la réintroduction du Rhinocéros sans oublier les engagements avec l'appui de l'UNESCO, spécialisé dans la matière pour engager le processus de classement du parc Zakouma en patrimoine mondial.

3.3 Conservation de la Biodiversité

En vue d'une meilleure conservation des espèces endémiques menacées dans le bassin, des appuis pour la sauvegarde de la vache Kouri ont été apportés au centre de multiplication de Sayam/Diffa au Niger. Une Réhabilitation du Centre de multiplication de vache Kouri et un approvisionnement de 150 animaux de race pure dont 15 mâles et 135 femelles ont été réalisés.

Cette opération a été conduite avec la collaboration de la Direction régionale de l'élevage de Diffa.

3.4 Exécution du budget de développement OQERE III

Il est composé de 3 cibles notamment (i) « Accroître la collaboration régionale pour une protection renforcée de la biodiversité », (ii) « S'assurer que les principales espèces menacées sont conservées ou restaurées à des niveaux viables » et (iii) « Lutter contre les espèces envahissantes et leurs effets négatifs ». Au 31 octobre 2015, la somme de 22.270.500 a été dépensée sur ce chapitre contre une enveloppe budgétaire de 82.000.000 FCFA, soit une réalisation de 27%.

OQERE IV : Restauration et Conservation des Ecosystèmes du Bassin du Lac Tchad

Indicateur 1 d'OQERE : Ecosystèmes aquatiques et terrestres restaurés et préservés

Indicateur 2 d'OQERE : Productivité accrue des écosystèmes

Cible 1 : Lutter contre la désertification

Cible 3 : Identifier et restaurer les habitats fluviaux et lacustres

Résumé IV : Pour l'OQERE IV, la programmation annuelle porte sur 4 cibles, 7 interventions et 7 activités. Les résultats obtenus à la date du rapport sont de 6 activités sur 7 programmées, soit un taux de réalisation d'environ **85%**. Au 31 octobre 2015, la somme de 1.432.000 FCFA a été dépensée sur ce chapitre.

4.1 Restauration et Conservation des habitats écologiques des berges du Lac

La restauration et la conservation des habitats écologiques des berges du Lac et des cours d'eau ainsi que la réhabilitation de l'arboretum de Douguia ont été inscrit comme actions au programme 2015.

Dans ce cadre, une évaluation a été faite dont les résultats obtenus sont les suivants : (i) l'espace du site de Douguia est occupé anarchiquement bien que toutes les indications (bornes panneaux de visibilité) soient en place ; (ii) la situation de l'écosystème a été évaluée ; (iii) une évaluation des besoins pour la réhabilitation a été faite, et ; (iv) des contacts avec les autorités locales et les populations ont été établi.

4.2 Aménagement de CES/DRS

Les opérations CES/DRS sont prévus sur une superficie de 8 250 ha sur l'ensemble du bassin (Cameroun : 3150 ha, Niger 1000 ha, Nigeria 1100 ha, Tchad 1500 ha, et RCA 1500 ha). Les réalisations suivantes sont enregistrées :

- **Cameroun** : 2416 ha ont été aménagés, dans les départements du Mayo-Kani, du Mayo-Tsanaga, et du Mayo-Sava, soit un taux d'exécution est d'environ 74%.
- **Niger** : 920 ha ont été aménagés, dans le département de Nguigmi, soit un taux d'exécution de 92%. En outre 400 ha ont été prévus dans le cadre de la réallocation, ce qui porte les prévisions à 1400 ha
- **Nigeria** : la quantité des travaux a été revue en baisse à 220 ha et convertie en PPIV.
- **Tchad** : 327 ha ont été aménagés, dans les régions du Guéra et Hadjer Lamis, soit un taux de réalisation de 73 %. En outre la quantité des travaux a été revue en baisse à 450 ha au lieu de 1500 ha dans le cadre de la révision de la liste de biens et services
- **RCA** : Cette activité a été supprimée.

4.3 Régénération des écosystèmes dégradés

Les travaux objet de régénération des écosystèmes dégradés consistent à la réalisation des opérations de reboisement au niveau des différents sites dégradés retenus (chaque site retenu couvrant environ 500 ha). La situation des réalisations par pays se présente comme suit :

- **Cameroun** : 1700 ha sur 2000 ha prévus sont réalisés dans les départements du Diamaré, du Mayo-Danay, du Mayo-Kani et du Logone-Chari, soit un taux de réalisation d'environ 85%.
- **Niger** : 1300 ha prévus ont été réalisés dans la commune Chetimari, soit un taux de réalisation d'environ 100%.
- **Nigeria** : Il n'y a pas de réalisations en 2015. Cependant cette activité a été convertie en Petit Périmètre Irrigué.
- **Tchad** : 250 ha ont été réalisés sur les sites de Boutelfil et d'Amtcharigo dans les départements de Haraze Elbiar et du Chari, soit un taux de réalisation de 100 %. Les travaux de surveillance et de gestion des périmètres pastoraux se poursuivent ainsi que la campagne de production de 50.000 plants dans les deux périmètres pastoraux.
- **RCA** : Il n'y a pas eu de réalisations en 2015. Les activités viennent de démarrer avec le lancement des Appel d'Offres.

4.4 Travaux de fixation des dunes

Les travaux de fixation des dunes consistent à la réalisation des opérations de fixations mécanique et biologique. Dans le bassin, un total de 2 800 ha a été prévu pour les aménagements au Niger et au Tchad où la problématique des dunes se pose. Les résultats obtenus se présentent comme suit par pays :

- **Niger** : 1 800 ha ont été réalisés dans les communes de Kabaléwa, Foulatari et Maïné, Chetimari et Goudoumaria, soit un taux d'exécution de 100 %.
- **Tchad** : 58 ha sur 400 ha prévu ont été réalisés dans la région du Lac, sous-préfecture de DOUM DOUM soit un taux de réalisation de 14,5 %.

4.5 Exécution du budget de développement OQERE IV

L'OQERE IV comporte 5 cibles qui sont (i) « Lutter contre la désertification », (ii) « Lutter contre le déboisement », (iii) « Définir et mettre en œuvre des stratégies de conservation et de restauration des terres », et (IV) « Restaurer et conserver les écosystèmes des zones humides ». Au 31 octobre 2015, la somme de 1.432.000 FCFA a été dépensée sur ce chapitre contre une enveloppe budgétaire de 30.000.000 FCFA allouée, soit une réalisation de 5%. Les activités réalisées portent notamment sur la réunion des Points focaux RAMSAR sur les zones humides, mais aussi l'édition et la publication des cartes sur la dégradation des sols dans le bassin.

OQERE V : Renforcement des Capacités des Parties Prenantes

Indicateur : Participation accrue des parties prenantes à la mise en œuvre des PAN et du PAS

Cible 1 : Accroître la participation du public et des parties prenantes des pays du Bassin du Lac Tchad dans la gestion de l'environnement

Résumé V : La programmation annuelle concernant l'OQERE V porte sur 4 cibles, 4 interventions et 6 activités. Les résultats obtenus à la date du rapport sont de 3 activités sur 6 programmées, soit un taux de réalisation d'environ **50%**. Au 31 octobre 2015, un montant de 30.000.000 FCFA a été dépensé sur ce chapitre.

5.1 Développer un partenariat actif entre les ONG, les parties prenantes et les autres organismes

En marge de la célébration de l'anniversaire de la CBLT (22 mai) la plateforme des ONGs de la Commission du Bassin du Lac Tchad a été lancée à Bol au Tchad.

Le règlement intérieur et le statut de la plateforme vont être élaborés ultérieurement.

5.2 Exécution du budget de développement OQERE V

L'OQERE V est composé 4 cibles qui sont (i) « Accroître la participation du public et parties prenantes des pays du Bassin du Lac Tchad dans la gestion de l'environnement », (ii) « Améliorer la communication et le partage d'informations entre les acteurs », (iii) « Promouvoir l'éducation environnementale dans le Bassin du Lac Tchad », et (IV) « Développer un partenariat actif entre le forum des ONG du Bassin du Lac Tchad, les entreprises locales et multinationales et les parties prenante, ainsi que les autres organismes du Bassin ». Au 31 octobre 2015, un montant de 30.000.000 FCFA a été dépensé sur ce chapitre contre une enveloppe budgétaire de 102.000.000 FCFA allouée, soit une réalisation de 29%. Les principales activités réalisées concernent l'organisation du forum des ONG du bassin du Lac Tchad et la mise en place du réseau des journalistes et communicants du Bassin du Lac Tchad.

OQERE VI : Développement du cadre institutionnel et opérationnel de la CBLT

Cible 1: Mettre en œuvre le PAS 2008 – 2025

Cible 3: Mobilisation des ressources au niveau des Etats membres, des partenaires au développement, du secteur privé et de la société civile

Cible 4: disponibilité des ressources humaines adéquates et performantes

Cible 5: Mettre en place les infrastructures adéquates

Cible 7: Renforcer l'intégration régionale et la sécurité dans le Bassin du Lac Tchad

Résumé VI : *En ce qui concerne l'OQERE VI, cette année la programmation porte sur 6 cibles, 9 interventions et 59 activités. En termes de résultats obtenus pour l'exercice, 31 activités sur 59 programmées ont été réalisées, soit un taux de réalisation estimé à environ 53%. Au 31 octobre 2015, un montant de 1.050.229.297 FCFA a été dépensé sur ce chapitre.*

6.1 Planification opérationnelle 2015

Prenant en compte les observations de la 60^{ème} session du conseil des Ministres tenu en décembre 2014 à Niamey, la planification opérationnelle a permis de prioriser les activités des différents département.

6.2 Préparation des documents pour l'évaluation de la mise en œuvre du PAS et des PAN

Le PAS et les PAN adoptés en 2008 méritent d'être révisés pour prendre en compte les problématiques nouvelles qui sont les changements climatiques, le genre, gouvernances, la charte de l'eau, etc.

Cette activité est en cours avec l'appui de la GIZ.

6.3 Suivi-évaluation des activités des projets/programmes de la commission

La CBLT s'est dotée d'un répertoire d'outils de suivi-évaluation axés sur les résultats pour les programmes et projets. Le suivi-évaluation est réalisé par les services concernés du Secrétariat Exécutif, les ONG et les Points Focaux.

Le suivi-évaluation en 2015 fait ressortir les constats suivants : (i) une faible implication et appropriation des bénéficiaires des activités de terrain de la CBLT ; (ii) la sous consommation des FDL pour les AGR ; (iii) insuffisance de visibilité des résultats des projets et programmes.

6.4 Renforcement des capacités sur le Suivi-Evaluation

Deux sessions de formation visant à renforcer les capacités du personnel de la CBLT et des projets (en tout une soixantaine de personnes) en planification et suivi-évaluation ont été organisées, ayant permis aux participants de s'approprier le manuel de suivi-évaluation.

6.5 Mise en place d'un réseau de métadonnées national, régional et international

Pour parvenir à une meilleure collecte de métadonnées, la CBLT s'est engagée à signer un protocole d'accord avec les institutions productrices de données dans

l'espace CBLT et dans la sous-région. C'est le cas de CAMWATER au Cameroun et de l'ASECNA à Bangui et à Douala.

Les échanges déjà réalisés avec d'autres observatoires (cas de l'Observatoire des Forêts d'Afrique centrale-OFAC, au Cameroun et celui de l'ABN au Niger) ont été renforcés.

6.6 Activités non planifiées et réalisées

Un certain nombre d'activités non programmées ont été mise en œuvre notamment l'élaboration du plan d'urgence, l'appui à la préparation du COP21 et les ateliers divers tant au niveau de la commission qu'au niveau des partenaires externe.

- Le Plan d'urgence de développement prioritaire en faveur des jeunes et des personnes vulnérables : L'objectif global du programme en dix-huit (18) mois est la réduction de la pauvreté par la mise en œuvre des actions de développement dans la région, afin de combattre les causes et les conditions qui favorisent le développement de l'insécurité.

Le programme, d'un coût total de 38,5 milliards de francs CFA est composé de deux parties : (i) 48 microprojets éligibles au Fonds de Développement Local (FDL) du Programme de Développement du Bassin du Lac Tchad (PRODEBALT) d'un montant de 2,7 Milliards de FCFA dont le financement est déjà acquis auprès de la Banque Africaine de Développement (BAD) et (ii) 69 microprojets du Plan d'urgence d'un montant de 35,8 Milliards de FCFA dont le financement est à rechercher.

- la Préparation de la COP21 : pour ces deux activités la division est associée pour la première dans l'ensemble du processus de rédaction et de validation et pour le second en tant que Membre du comité d'organisation qui a élaboré la feuille de route, la note conceptuelle et le plan de communication.

6.7 Validation du manuel de procédures administrative financière et comptable

Le Manuel des Procédures Administratives, Financières et Comptables de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) a été validé lors d'un atelier qui s'est déroulé du 17 au 18 avril 2015, à N'Djaména (Tchad).

Ce manuel validé est constitué de six (6) parties : (i) la présentation générale de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) ; (ii) les procédures administratives ; (iii) les procédures comptables et financières ; (iv) la gestion budgétaire ; (v) la gestion de la trésorerie et ; (vi) les procédures de passation des Marchés.

6.8 Audit des Projets et programmes de la CBLT

Le contrôleur financier a réalisé trois missions au Cameroun, au Niger et au Tchad pour auditer les projets et programmes de la Commission. A l'issue de ces trois missions, les recommandations suivantes ont été formulées : (i) recruter immédiatement un comptable pour la coordination nationale du Niger. (ii) tous les fournisseurs ou entrepreneurs doivent impérativement posséder des comptes bancaires. (iii) Les paiements pour les services doivent se faire par chèques ou virements bancaires. (iv) L'installation du groupe électrogène de la Coordination Nationale soit prise en charge par la partie camerounaise. (v) Assurer une

comptabilité et une justification, en temps opportun, du système de ticket en ce qui concerne l'alimentation en carburant lors des missions. (vi) Assurer la codification des pièces justificatives de paiement pour une vérification, un suivi et une identification budgétaire faciles. (vii) l'utilisation du logiciel TOMPRO automatisé pour une meilleure exécution du Budget un meilleur suivi fluidité de l'information financière.

6.9 Travaux d'aménagements complémentaires des logements des cités CBLT

Plusieurs travaux ont été réalisés pour les logements des Directeurs, notamment l'arrangement des devantures, la sécurisation des murs et leur électrification. A la cité de Farcha, les travaux d'assainissement (caniveaux), d'électrification et de sécurisation (fils barbelés) ont été réalisés.

En outre l'acquisition de recharge annuelle des extincteurs pour le siège, les résidences a été faite, suivi de la formation du personnel à l'utilisation des matérielles anti-flammes.

6.10 Equipement de la salle de conférence

La salle de conférence de la CBLT a été équipée avec l'acquisition de nouveaux fauteuils.

6.11 Mise à niveau de l'abonnement Internet

Pour l'amélioration des services internet à la CBLT, un nouvel abonnement a été effectué en février 2015.

6.12 Etude pour la réhabilitation et la densification des bornes frontières

Dans le cadre des activités de réhabilitation et densification des bornes frontières dans le lac Tchad, un atelier de validation du projet du Dossier d'Appel d'Offres (DAO), s'est tenu à Douala (Cameroun), pour le recrutement d'un consultant en vue de mener les études techniques, géotechniques, chimiques et d'impact environnemental.

La recherche de financement nécessaire est en cours pour la poursuite de l'activité.

6.13 Audit Environnemental Conjoint sur l'Assèchement du Lac Tchad

Les quatre (4) Institutions Supérieures de Contrôle des finances publiques (ISC) des pays riverains du Lac Tchad, avec l'appui technique et financier de la GIZ et en collaboration avec la CBLT, ont réalisé conjointement l'audit environnemental dudit lac. Il s'agit : des services du Contrôle Supérieur de l'Etat du Cameroun, de la cour des comptes du Tchad, de la cour des comptes du Niger et du bureau du vérificateur général du Nigeria.

L'audit environnemental basé sur la performance visait l'évaluation des moyens utilisés par les entités pour gérer leurs ressources de façon efficiente, dans un souci d'économie et de développement durable, ainsi que l'évaluation de l'efficacité des programmes mis en œuvre.

Les recommandations issues de cet audit sont les suivantes : (i) D'une part, il apparait qu'au regard de la définition et de la mise en œuvre effectives des

politiques, des stratégies, des actions et des instruments de contrôle des utilisateurs d'eau, au regard également de la mise place des mécanismes de suivi et de surveillance des ressources en eau, ainsi que d'application des législations protectrices desdites ressources, la gestion et le devenir du Lac Tchad n'ont pas été suffisamment pris en compte pour être rangés au nombre des priorités nationales pour les Etats membres de la CBLT ; (ii) D'autre part, la CBLT a, pendant longtemps, été orientée dans son mandat, ses structures, ses stratégies et ses actions vers diverses activités transfrontalières, certes importantes pour les pays riverains du Lac Tchad, mais qui n'accordaient pas toute la considération nécessaire à l'objectif premier qu'implique sa vocation à être un véritable organisme de bassin transfrontalier, à savoir: la gestion durable du Lac Tchad, ressource en eau transfrontalière. En conséquence, les instruments juridiques guidant son action, autant que les moyens financiers et humains n'ont pas suffisamment permis d'atteindre l'objectif premier qui est la gestion durable et pérenne de cette étendue d'eau, nourricière de plus de trente millions de personnes.

Le rapport d'audit conjoint ainsi que les rapports nationaux ont été présentés aux gouvernements, parlements et autres parties prenantes des pays riverains du bassin du Lac Tchad, et à la CBLT.

6.14 Exécution du budget de développement OQERE VI

Ce chapitre comporte 8 cibles : (i) « Assurer la mise en œuvre des programmes, projets et protocoles de la CBLT », (ii) « Assurer la coordination et le fonctionnement du mécanisme de suivi régional », (iii) « Mobilisation des ressources au niveau des Etats membres, des partenaires au développement, du secteur privé et de la société civile », (IV) « Disponibilité des ressources humaines adéquates et performantes », (V) « Mettre en place les infrastructures adéquates », (VI) « Renforcer l'intégration régionale et la sécurité dans le Bassin du Lac Tchad », (VII) « Assurer la visibilité de la CBLT et du Secrétariat Exécutif sur les plans national, régional et international » et (VIII) « Assurer la visibilité de la CBLT et du Secrétariat Exécutif sur les plans national, régional et international ». Au 31 octobre 2015, un montant de 1.050.229.297 FCFA a été dépensé sur ce chapitre contre une enveloppe budgétaire de 2.028.000.000 FCFA allouée, soit une réalisation de 52%.

PARTIE 2 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES DE PAIX ET SECURITE

Les activités de la Commission du Bassin du Lac Tchad (CBLT) dans le domaine de la paix et de la sécurité ont amorcé un tournant décisif ces derniers mois, avec notamment l'opérationnalisation de la Force Mixte Multinationale (FMM). La période a été véritablement marquée par la mise en œuvre effective du processus d'élaboration du Concept des Opérations (CONOPS) et des documents connexes de la FMM pour la lutte contre le Groupe Terroriste Boko Haram, documents qui ont été approuvés par le Sommet Extraordinaire des Chefs d'Etat et de Gouvernement de la CBLT et du Bénin tenu à Abuja, Nigéria.

Le Secrétariat Exécutif, dans le cadre de son agenda paix et sécurité au titre de l'année 2015 et abritant le QG de la Mission de la FMM, a entrepris de nombreuses actions dans ce domaine, y compris l'organisation d'importantes rencontres, l'acquisition de mobiliers et matériels de bureau, et bien d'autres actions connexes.

2.1 Principales activités réalisées

De janvier à octobre 2015, la CBLT a entrepris des actions visant à renforcer la coopération régionale et à préserver la paix et la sécurité dans l'espace CBLT. Les activités principales réalisées sont ci-après :

2.1.1 Reunions et ateliers

Plusieurs réunions et ateliers ont été tenus notamment : (i) la réunion du Comité ad hoc pour finaliser la Stratégie de lutte commune contre le Groupe Terroriste Boko Haram ; (ii) la réunion des Ministres des Affaires Etrangères, et de la Défense Nationale des Etats membres de la CBLT et du Bénin sur la Situation Sécuritaire au Nigéria pour saisir le Conseil de Sécurité des Nations Unies et l'Union Africaine en vue de l'adoption d'une Résolution contre le Groupe Terroriste Boko Haram; (iii) la réunion des experts pour élaborer le Concept Stratégique des Opérations ainsi que le Concept de Soutien à la Mission de la FMM-CBLT ; (iv) la réunion des experts pour l'élaboration du projet de CONOPS Opératif de la FMM ; (v) le protocole d'Accord (PA) entre l'UA et la CBLT sur l'opérationnalisation et le soutien à la FMM-CBLT pour lutter contre le groupe terroriste Boko Haram a été signé le 16 octobre 2015.

2.1.2 Installation du QG de la FMM

Dans le cadre du déploiement immédiat du QG de la FMM à N'Djaména au Tchad, conformément à la décision prise par les Commandants-en-Chef des Etats membres de la CBLT et du Bénin, des actions urgentes ont été entreprises par le QG de la Mission. A la date du rapport, le QG est effectivement mis en place.

PARTIE 3 : ETAT DE MISE EN ŒUVRE DES DECISIONS ET RESOLUTIONS

3.1. 60^{ème} Conseil des Ministres : résolutions et état de mise en œuvre

La 60^{ème} Session ordinaire du Conseil des Ministres, s'est tenue à Niamey, République du Niger du 2 au décembre 2014. Au cours de cette session, un total de onze résolutions ont été prise, il s'agit :

3.1.1 Résolution N°1 : Relative au rapport de la 59^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres

Le rapport de la 59^{ème} session ordinaire du Conseil des Ministres a été adopté.

3.1.2 Résolution N°2 : Relative au rapport d'activités et d'exécution du budget de l'exercice 2014 au 30/09/2014

Le rapport d'activités et d'exécution du budget du Secrétariat Exécutif pour l'exercice 2014 au 30/09/2014 est adopté. Le Conseil des ministres a par ailleurs instruit le Secrétariat Exécutif d'impliquer les collectivités territoriales et décentralisées dans la mise en œuvre des activités des projets.

3.1.3 Résolution N°3 : Relative au rapport du contrôleur financier et de l'audit externe des comptes clos au 31/12/2013

Les rapports du Contrôleur Financier au 30 septembre 2014 et celui de l'audit externe de l'exercice 2013 ont été adoptés.

3.1.4 Résolution N°4 : Relative au programme d'activités et budget 2015 du Secrétariat Exécutif de la CBLT

Le budget de la Commission pour l'exercice 2015, conformément au programme d'activités, équilibré en recettes et dépenses à un montant total de Quatorze milliards cinquante-sept millions cent trente-huit mille (14 424 256 508) francs CFA, est adopté.

3.1.5 Résolution N°5 : Relative aux études techniques de la réhabilitation et de la densification des bornes frontières dans le Lac Tchad

Le conseil des ministres après délibération, a approuvé le coût prévisionnel des études à 636 500 000 de FCFA arrêté par le comité de réhabilitation des bornes frontières dans le Lac Tchad au terme de l'atelier tenu à Niamey en octobre 2014. Une feuille de route a été élaborée pour la mise en œuvre de la réhabilitation.

Le Dossier d'Appel d'Offres (DAO), a été élaboré et validé. Il est prévu le recrutement d'un consultant en vue de mener les études techniques, géotechniques, chimiques et d'impact environnemental, préalables à la réalisation des travaux de réhabilitation et de densification des bornes frontières dans le Lac Tchad. La réalisation de ces études reste cependant tributaire de la disponibilité des fonds et de la situation sécuritaire de la zone.

3.1.6 Résolution N° 6 : Relative à la nomination du Conseiller Militaire auprès du Secrétaire Exécutif de la CBLT

Le Conseiller Militaire a été nommé et son poste a été intégré dans l'organigramme.

3.1.7 Résolution N° 7 : Relative au budget spécial de paix et de sécurité

Les Commissaires décident de soumettre la note d'information rédigée par le Secrétariat Exécutif de la CBLT, à l'attention des Chefs d'Etat et de Gouvernement des Etats membres.

Les Commissaires instruisent le Secrétariat Exécutif de la Commission de prendre en compte dans le budget 2015, le coût des activités de paix et sécurité relatives à la coopération régionale et internationale pour un montant de trois cent trente-trois millions (333 000 000) de francs CFA.

Les activités de paix et sécurité prévues sous ce rubrique ont été réalisées (Cf. partie 2 du rapport).

3.1.8 Résolution N° 8 : Relative au statut du personnel de la Commission du Bassin du Lac Tchad

Cette activité a été examinée par le Conseil Extraordinaire des Ministres du 23 avril 2015 de Ndjamena.

3.1.9 Résolution N° 9 : Relative au Programme de Réhabilitation et de Renforcement de la Résilience des Systèmes Socio-Ecologiques du Bassin du Lac Tchad

Les Commissaires après délibération, endossent le PRESIBALT. Recommandent en même temps aux Etats membres de rétrocéder les ressources au Secrétariat Exécutif de la CBLT, organe d'exécution, sur la base d'un accord de rétrocession, condition du premier décaissement.

Les Commissaires instruisent également le Secrétaire Exécutif de mettre en œuvre le Programme en faisant recourt à des institutions et ONG spécialisées sur la base des conventions à soumettre à l'accord préalable du FAD. Les Etats membres ont accepté de participer à hauteur de 10% du PQI 2013-2017.

Tous les pays ont signé les Accords de prêt et de dons ainsi que les accords de rétrocessions, sauf le Nigéria.

Le processus du recrutement du personnel clé est en cours.

3.1.10 Résolution N° 10 : Relative à la tenue de la 61^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres

Les documents sont en cours de préparation. La réunion aura lieu à Yaoundé le 13 Novembre 2015.

3.1.11 Résolution N° 11 : Relative à la tenue d'une session extraordinaire du Conseil des Ministres

La Session Extraordinaire du Conseil des Ministres, s'est tenue à N'Djamena, République du Tchad le 23 avril 2015.

3.2. Conseil Extraordinaire des Ministres : résolutions et état de mise en œuvre

La Session Extraordinaire du Conseil des Ministres, s'est tenue à N'Djamena, République du Tchad du 20 au 23 avril 2015. Au cours de cette session, un total de onze résolutions ont été prise, il s'agit :

Résolution n°1 : Relative au manuel des procédures administratives, financières et comptables

Le conseil approuve le manuel des procédures administratives, financières et comptables de la CBLT.

Résolution n°2 : Relative à l'annexe n°6 de la charte de l'Eau du Bassin du Lac Tchad relative à la protection de l'environnement

L'annexe 6 de la charte a été renvoyée au prochain Conseil. Un mémo sera introduit à cet effet pour son approbation.

Résolution n°3 : Relative à certains aménagements du statut du personnel de la CBLT

Le conseil approuve les huit (8) propositions faites par le Secrétariat Exécutif moyennant la prise en compte des observations et amendements y afférents et instruit le SE de les intégrer dans le statut du personnel tout en veillant à une formulation juridique et une harmonisation avec les règlements applicables dans le pays hôte.

Les amendements proposés par le Conseil sont pris en compte et la formulation juridique est faite.

Résolution n°4 : Relative à la réforme institutionnelle du Secrétariat Exécutif de la CBLT

Le processus de recrutement est en cours. Les avis sont publiés et les candidatures sont reçues au Secrétariat Exécutif.

Résolution n°5 : Relative à la location et à l'équipement du siège provisoire de la Force Multinationale Mixte de la CBLT

Le Quartier Général de la force est temporairement installé au siège de la CBLT.

Résolution n° 6 : Relative à la clôture de la parcelle attribuée à la Force Multinationale Mixte de la CBLT

Les travaux de clôture sont en cours d'exécution.

Résolution n° 7 : Relative aux modalités de prise en charge des missions et des activités du Co-champion de la CBLT

Le Secrétaire Exécutif a signé un acte fixant les modalités de prise en charge des missions et activités du Co-Champion.

PARTIE 4 : COOPERATION REGIONALE ET INTERNATIONALE

En plus des partenariats traditionnels, la CBLT a renforcé en 2015 sa coopération et sa collaboration avec d'autres partenaires et organisations sous régionales et internationales pour le développement, la mise en œuvre et le suivi des programmes, des projets ou autres initiatives concourant à la mise en œuvre du Programme d'Action Stratégique.

Cette coopération et collaboration ont surtout porté sur les appuis institutionnels au Secrétariat Exécutif, les appuis financiers et techniques pour la mise en œuvre et le suivi des initiatives sous-régionales, le conseil et l'assistance technique au Secrétariat Exécutif, ou encore l'appui à la participation des experts du Secrétariat Exécutif aux événements internationaux.

4.1 Coopération régionale

4.1.1 Coopération avec la CICOS

Cette coopération se situe dans le cadre du Mémorandum d'entente signé entre les deux institutions portant création d'un cadre de travail sur le Projet de Transfert des eaux de l'Oubangui vers le Lac Tchad et qui a mis en place un Comité Paritaire de pilotage pour le suivi du projet. Ce Comité est chargé notamment de : (i) Finaliser les Termes de référence des études additionnelles pouvant être développées dans le cadre du projet ; (ii) Elaborer, en cas de besoin, les Termes de références spécifiques des études déjà lancées et ; (iii) Donner des avis sur les rapports des études développées.

Suite à l'étude de faisabilité du projet de transfert d'eau de l'Oubangui au lac Tchad réalisée par Cima International, la partie axée sur l'environnement et le milieu humain dans la partie du bassin du Congo n'a pas satisfait les pays du bassin du Congo représentés par la Commission Internationale du Bassin Congo-Oubangui-Sangha (CICOS). En effet, pendant la phase de validation du rapport final de l'étude CIMA en février 2012, la CICOS a émis des réserves sur les parties de l'étude qui concernaient le bassin versant du Congo et n'a pas validé cette étude.

Le Comité Paritaire CBLT/CICOS qui s'est réuni deux fois à Kinshasa a repris tous les points non traités par l'étude précédente relevés par la CICOS sous forme d'une étude additionnelle d'impact environnemental, économique et social sur le bassin du Congo, et prenant en compte l'adaptation aux nouvelles conditions hydrologiques liées à l'option retenue du double transfert d'eau de l'Oubangui au Lac Tchad à partir du barrage de Palambo sur l'Oubangui et de Bria sur la Kotto envisagé par la CBLT.

4.1.2 La coopération avec le Réseau Africain d'Organismes de Bassin (RAOB)

La CBLT est le 2ème Point Focal régional d'Afrique Centrale après la CICOS, comme organisme de Bassin du projet SITWA (Projet de renforcement des institutions de gestion des eaux transfrontalières, en Anglais). La Commission Européenne a décidé de soutenir un projet visant à améliorer la coopération régionale pour la gestion durable des ressources en eaux transfrontières en Afrique, en misant sur le renforcement programmatique et institutionnel du RAOB.

4.1.3 La Coopération avec la CEMAC/AWEPA

Dans le cadre du soutien et de l'accompagnement de l'Association des Parlementaires Européens avec l'Afrique (AWEPA) au Parlement de la CEMAC depuis 2012, et suite aux séminaires régionaux de N'Djamena, Malabo et Douala sur l'engagement des parlementaires de ces institutions sur la question du Lac Tchad, cette année la CBLT a été invitée à prendre part à un atelier de dialogue parlementaire à Kinshasa, RDC. La rencontre a porté essentiellement sur la question du Lac Tchad et les dimensions politique, légale et socio-économique du Projet de transfert des eaux de l'Oubangui au Lac Tchad.

4.1.4 Coopération avec l'Union Africaine

L'Union Africaine collabore avec la CBLT sur les activités de maintien de la paix et de la sécurité dans le bassin et le projet MESA (Monitoring for Environment and Security in Africa).

Dans le cadre de l'opérationnalisation de la Force Mixte Multinationale (FMM), l'UA a appuyé la CBLT dans l'élaboration du Concept Stratégique des Opérations ainsi que le Concept de Soutien à la Mission de la FMM-CBLT. A cet effet, un Protocole d'Accord (PA) vient d'être signé entre l'UA et la CBLT.

Quant au projet MESA, la CBLT est considérée comme entité régionale clé de la coopération en matière de partage de données satellitaires développées par MESA, à travers une plateforme de gestion de l'information. Cette coopération représente un outil indispensable à la prise de décision, à la planification et au renforcement des capacités des institutions en charge de l'environnement, du climat et de la sécurité alimentaire de la région d'Afrique Centrale.

4.1.5 La coopération avec le Bureau Interafricain des Ressources Animales (BIRA) de l'Union Africaine.

Dans le cadre de la réforme des politiques de pêche et Aquaculture en Afrique, un groupe de travail d'Experts a été mis en place en juillet 2012. Après plusieurs rencontres, le groupe est parvenu à ce qui suit : (i) adopter des critères et des indicateurs de suivi de l'alignement des politiques nationales et régionales de la pêche et de l'aquaculture sur le cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique et ; (ii) mettre en place d'une plateforme africaine des institutions régionales de pêche, d'aquaculture et des systèmes aquatiques.

Dans le cadre de cette collaboration, le BIRA de l'Union Africaine envisage de faire une mission au siège de la CBLT pour étudier les possibilités de l'accompagner dans le cadre de la mise en œuvre du plan de gestion des pêcheries du lac Tchad.

4.1.6 CEN-SAD

La CEN SAD a pris part activement dans le financement de la Force Multinationale, pour la lutte contre le groupe terroriste Boko Haram. Une contribution financière de l'ordre de sept cent cinquante millions (750 000 000) de francs CFA a été accordée cette année à trois pays contributeurs de la FMM (Niger, Tchad, Benin).

4.1.7 Coopération avec le GWP

Dans le cadre de mise en œuvre de la composante régionale du Programme Eau, Climat et Développement (WACDEP), le GWP Afrique Centrale, a accompagné la CEEAC dans la conceptualisation du processus d'élaboration d'une stratégie régionale pour l'hydrométéorologie en Afrique Centrale comme outil d'orientation et de planification pour les pays de la sous-région. A cet effet un groupe de travail "Taskforce" dont la CBLT est membre a été mis en place. La première réunion de ce groupe (fin septembre 2015) a pour but une appropriation et une compréhension commune du processus d'élaboration de cette stratégie et s'accorder sur les livrables du processus à savoir la note conceptuelle du processus d'élaboration de la stratégie, le plan d'action régional pour les Services Météorologiques et Hydrologiques Nationaux (SMHN) et le rapport de synthèse régional de l'état des lieux des services hydrologiques et météorologiques des pays de l'Afrique Centrale.

4.1.8 Coopération avec UICN

Dans le cadre l'initiative «Building River Dialogue and Governance» (BRIDGE Africa) de l'UICN, dont l'objectif est d'améliorer la coopération entre les pays riverains en appliquant la diplomatie de l'eau, cette dernière a appuyé la CBLT dans les actions ci-après :

- Une mission de sensibilisation des décideurs et des Parlementaires au Nigéria et Cameroun en vue de susciter leur pleine adhésion à la charte de l'eau et en faciliter sa ratification et sa mise en œuvre ;
- La réalisation de trois (3) cartes thématiques et d'une (1) carte consolidée du bassin du lac Tchad (occupation des sols, ressources biologiques, les grandes infrastructures hydrauliques) ;
- Facilitation de la coopération entre les différents acteurs du sous bassin Chari-Logone à travers la mise en place d'une Plateforme Transfrontalière de gestion des ressources naturelles du système Chari-Logone ;
- Formation de 2 cadres du Secrétariat Exécutif, 2 Parlementaires, 4 représentants des services techniques et 4 représentants de la Société civile, aux thématiques ci-après : Diplomatie de l'eau et possibilités d'application dans les bassins transfrontaliers ; Négociation ; Gouvernance de l'eau ; Coopération transfrontalière ; Planification d'actions et conduite de Programmes communs de mise en valeur des ressources en eau transfrontalières avec partage des coûts et bénéfices.

4.2 Coopération internationale

4.2.1 La coopération avec la BAD

La BAD, qui finance déjà le PRODEBALT (environ 32 milliards de FCFA), vient encore de financer un Programme de Réhabilitation et de renforcement de la Résilience des Systèmes socio-écologiques du Bassin du Lac Tchad (PRESIBALT) après la tenue de la Table Ronde de Bologne en 2014 (environ 53 milliards de FCFA), sous forme de prêts et dons durant le cycle du FAD-XIII.

D'une durée de cinq ans, le PRESIBALT a pour but d'améliorer la résilience des populations vivant des ressources du Bassin du Lac Tchad. De façon spécifique, le programme vise : (i) le renforcement de la résilience des systèmes socio-écologiques, (ii) la valorisation des principales productions dans un contexte d'adaptation aux changements climatiques ; et (iii) le renforcement de la paix sociale à travers une bonne gouvernance des ressources partagées. Pour ce faire, le programme réalisera des travaux d'aménagements importants pour améliorer l'hydraulicité des tributaires du Chari-Logone et de la Komadougou-Yobé afin de revitaliser les plaines d'inondation et préserver les écosystèmes et la biodiversité. Une approche « chaîne de valeurs » sera suivie pour permettre la sécurisation, le stockage, l'accroissement de l'offre, et la commercialisation des produits agricoles et de pêche.

4.2.2 La coopération avec le BMZ

La CBLT a continué sa coopération avec le Ministère Fédéral de la Coopération Economique et du Développement (BMZ) de l'Allemagne qui finance le programme «Gestion durable du Bassin du Lac Tchad» mis en œuvre par la GIZ, pour un montant de 7,5 millions d'Euros.

Le programme renforce les capacités du Secrétariat Exécutif de la CBLT à travers la mise en œuvre de trois projets qui sont transfrontaliers : le développement organisationnel et institutionnel, les activités techniques de gestion des ressources en eau et l'adaptation au changement climatique.

4.2.3 La coopération avec la Banque Mondiale

Avec la Banque Mondiale, la commission a renforcé sa coopération en 2015 à travers en vue de renforcer le partenariat dans le cadre du projet CBLT/NASA qui a commencé en 2014 :

- 1- La visite effectuée par le Secrétariat en avril 2015 au Centre Aérospatial de la NASA de GODDARD (GSFC) dans le Greenbelt Maryland. A l'issue de cette mission, un partenariat est envisagé avec la CBLT pour l'installation des équipements Aeronet pour le suivi des particules atmosphériques dans le Bassin du Lac Tchad. L'équipe interdisciplinaire de la NASA fournira aussi un model sur l'équilibre de l'eau du Lac Tchad à la fin de l'étude comme outil de décision.
- 2- Avec le soutien de la NASA, la CBLT met en œuvre le Projet d'Etudes Interdisciplinaires (IDS) (2014-2017), ayant pour objectif de déterminer comment les incendies de la biomasse affectent le cycle hydrologique et le climat dans le nord de l'Afrique subsaharienne. A cet effet, 4 stations climatologiques et 3 stations de mesure de l'humidité du sol ont été fournies et installées à l'aéroport de Ndjamen, l'Université de Ndjamen à Toukra, à King King, ainsi qu'à l'Université de Maiduguri au Nigeria.
- 3- Pour la COP21 de Paris, la Banque mondiale a décidé d'appuyer l'initiative avec l'élaboration d'un Plan de développement et de résilience du Lac Tchad face au changement climatique et l'appui pour la réalisation d'un film document sur la situation présente du Lac Tchad. Ainsi, plusieurs séances de travail ont eu lieu et abouti à la production d'un plan de communication et d'une feuille de route de la

CBLT à la COP21 de Paris. Les produits issus concernent essentiellement la présentation aux chefs d'Etats et aux bailleurs d'un Plan de développement du Lac Tchad, un film vidéo de 7 minutes sur les défis, les enjeux mais aussi les opportunités autour du lac, un panel de discussions avec des experts autour du lac et l'animation d'un stand où ont été exposés plusieurs produits et services de la CBLT.

4.2.4 La coopération avec l'Agence Spatiale Européenne

Dans le cadre de l'accord de partenariat signé entre la CBLT et l'Agence Spatiale Européenne (ASE) en 2012 à travers le Projet TIGER-NET, il a été généré des informations à travers l'utilisation de la technologie d'observation de la terre. Ainsi, les produits suivants ont été tous générés et intégrés dans le rapport biennal de l'écosystème en cours de finalisation :

- Cartographie du bassin du Lac Tchad ;
- Bassin du Lac Tchad – occupation du sol ;
- Bassin du Lac Tchad– Modification de l'occupation du sol ;
- Bassin du Lac Tchad– Etat de dégradation des terres ;
- Suivi de la qualité des eaux du Lac Tchad ;
- Superficie historique du Lac Tchad/Modification de l'occupation du sol
- Modèle du cycle de l'eau du système Chari-Logone (Débit) ;
- Simulation en cas de déversement accidentel de pétrole dans le système Chari-Logone.

4.2.5 La coopération avec la BID

Cette coopération a été concrétisée par l'audience que le Président du Groupe de la BID a accordée en Juillet 2015 au Co-Champion de la CBLT concernant la situation actuelle du lac Tchad, les besoins de financement du Programme Quinquennal d'Investissement (2013-2017) ; et enfin (3) l'appui des autres Institutions de Financement du Golfe Arabe en faveur de la CBLT.

A l'issue de cette audience, le Président de la BID s'est dit disposé à appuyer la CBLT sous forme de don en vue du renforcement des capacités de l'Institution, d'assistance technique ou d'acquisition de matériels de bureau ceci à concurrence de 200 à 300 mille Dollars US.

4.2.6 Coopération avec le Fonds Saoudien de Développement

Une réunion s'est tenue en marge de la conférence de la Banque Mondiale/FMI au siège de la Banque mondiale.

Au cours de cette rencontre, le Secrétaire Exécutif a sollicité la contribution de cette institution le financement des Plans d'Action Nationaux ainsi que le programme d'Amélioration de l'hydraulique du Chari-Logone estimé à 100 millions USD dont la grande partie se trouve au Tchad.

Le représentant Saoudien a informé la délégation de la CBLT que le Tchad pourrait introduire la demande de déblocage des 100 millions USD auprès du Fonds Saoudien ainsi qu'à tous les groupes de coordination du Golfe.

4.2.7 La coopération avec le FEM

La Coopération avec le FEM s'inscrit dans le cadre du financement de deux nouveaux Programmes. Le premier, de 6 millions de Dollars US, sur « l'Amélioration de la gestion du Lac Tchad à travers le Développement d'une résilience au changement climatique et la réduction de la pression écosystémique par la mise en œuvre du PAS » est porté par le PNUD. Le second, de 20,5 millions de Dollars US dont l'agence d'exécution est la BAD, porte sur « la Conservation et l'Utilisation Durable des Ressources Naturelles et l'Efficacité Energétique dans le Bassin du Lac Tchad ».

Des ateliers régionaux de concertation se sont tenus à Ndjamena et ont permis de finaliser ces programmes notamment les éléments de ses composantes, le cadre juridique et les modalités de son exécution.

4.2.8 La coopération avec l'UNESCO

Cette coopération s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du PRESIBALT pour lequel il est convenu que la CBLT fera recours à des Institutions et ONG spécialisées sur la base de conventions pour la réalisation de certaines activités du Programme. C'est dans ce cadre que des échanges ont eu lieu entre les deux organisations pour formuler un projet qui vise à renforcer les capacités des Etats membres de la CBLT à sauvegarder et gérer durablement les ressources naturelles et culturelles de leur bassin à travers une approche combinée de réserve de biosphère (RB) et de site du Patrimoine mondial afin de favoriser la réduction de la pauvreté et de promouvoir la culture de la paix.

Par ailleurs, dans le cadre de ses appuis multiformes aux Etats membres de la CBLT, l'UNESCO a entre autre mobilisé 30 000 USD pour l'inscription du Parc National Zakouma, (un des sites visés par le PRESIBALT), sur la liste du Patrimoine mondial au titre de la République du Tchad. Elle a également mis à la disposition de ce pays un montant de 125 000 USD pour le renforcement des capacités de l'école de Kinassarom, un des rares établissements sur le lac.

4.2.9 La coopération avec la FAO

Dans le cadre de la mise en œuvre du PRODEBALT, un cadre de collaboration a été établi avec le Programme Poisson NEPAD-FAO et la CBLT dans les domaines suivants : (i) la mise en place d'un système harmonisé de suivi permanent de la filière pêche et aquaculture ; (ii) l'élaboration d'un plan de gestion des pêcheries du lac Tchad avec l'approche écosystémique des pêches ; (iii) les activités liées à la réduction des pertes post-capture et à l'adaptation des communautés de pêche au changement climatique et catastrophes naturelles.

Grâce à ce partenariat, la CBLT est aujourd'hui membre du réseau des organisations de pêche (RSN) coordonné par la FAO depuis 2014.

4.2.10 La coopération avec l'AFD/FFEM

La coopération avec le FFEM a continué à travers l'AFD sur le projet de préservation du Lac Tchad pour un coût de 800.000 euros. Le projet vise à : (i) proposer une image claire de la situation du lac Tchad, des dynamiques en cours et les facteurs de leur évolution et ; (ii) faire un diagnostic afin d'améliorer la compréhension de la situation par les politiques et ainsi faciliter le processus de prise de décision.

La première composante du projet portant sur la synthèse sur les connaissances actualisées de l'hydrologie du Lac et un certain nombre de questions liées à l'état présent et aux tendances de l'écosystème, le fonctionnement des écosystèmes et leurs interactions avec les sociétés humaines a été produit l'année dernière.

La deuxième composante continue avec l'appui à la CBLT dans l'amélioration de son modèle hydrologique de planification pour une meilleure prise en compte du volet eau souterraine.

4.2.11 La coopération avec l'OMM

La coopération avec l'OMM a permis de formuler le projet Lac Tchad-HYCOS, d'un coût de 5,5 millions d'Euros pour une durée de quatre ans, visant à renforcer les capacités de collecte des données et à faciliter l'accès, pour l'ensemble des parties prenantes, à des informations cohérentes et fiables sur le cycle hydrologique.

Les financements de ce projet sont à rechercher.

4.2.12 Coopération avec l'Italie

Dans le cadre des campagnes de plaidoyers menés par la CBLT et en marge de l'Exposition Universelle de Milan 2015, le Conseil National Italien de Recherches en collaboration avec la CBLT et la Confédération Italienne des Agriculteurs et la Fondation pour la Collaboration entre les Peuples du Président Romano Prodi a organisé le 14 octobre 2015, une Conférence internationale dédiée à l'assèchement et à la revitalisation du lac Tchad. Le thème de cette conférence est « le lac Tchad, source de vie entre catastrophe écologique et coopération internationale »

La conférence s'est déroulée en deux temps : (i) deux panels d'experts constitués d'une dizaine de présentations dont le premier a porté sur la problématique de l'assèchement du lac Tchad et les enjeux de développement socio-économique du bassin ; et le second, sur les réponses apportées par les Etats membres ainsi que le Secrétariat Exécutif de la CBLT, dans le cadre de la coopération en vue d'une inversion des tendances à la dégradation des terres et des eaux du bassin ; (ii) une table ronde de haut niveau, axée sur les formes de la coopération internationale en place, destinée à résoudre les problèmes du bassin du Lac Tchad, ainsi que les actions pouvant être entreprises par la communauté internationale en vue de favoriser la revitalisation du Lac et le développement socio-économique durable de son bassin.

La conférence a débouché sur un projet de plateforme de coordination des institutions scientifiques et des universités italiennes, laquelle sera soumise dans un bref délai au financement de la coopération.

PARTIE 5 : ADMINISTRATION ET FINANCES

5.1 Ressources humaines

L'effectif du personnel est de 86 agents en 2015, compte tenu de nouveaux recrutements mais également des départs. Les recrutements concernent le chef de la Division Gestion des Ressources Naturelles, le Chef de la Division des Technologies de l'Information et de Communication et le Secrétaire Particulier du SE. Quant aux départs, ils concernent l'Aide-Comptable et le Webmaster.

5.1.1. Les effectifs par catégorie et par fonction

Comme annoncé ci-dessus le personnel est classé par catégorie et par fonction :

Tableau 1 : Répartition des effectifs par catégories et fonctions au 31/10/2015

FONCTIONS	EFFECTIF PAR CATEGORIE										Total
	CE	C1	C2	C3	C4	C5	C6	C7	C8	C9	
Secrétaire Exécutif	1										1
Secrétaire Particulier						1					1
Contrôleur Financier			1								1
Directeur Général		2									2
Divisions			2	4							6
Conseiller juridique				1							1
Conseiller paix et sécurité				2							2
Service Protocole et Relations publiques				1							1
Expert Pêche					1						1
Expert GRN					1						1
Hydrologue				1							1
Agropastoraliste					1						1
Coordonnateur PRODEBALT				1							1
Documentaliste					1						1
Analyste programmeur/Télédétection					1						1
Expert Développement RH						1					1
Hydrogéologue						1					1
Administrateur RH						1					1
Socio-Economiste						1					1
Expert zone humide						1					1
Experts agriculture					1	2					3
Expert mécanisation						1					1
Comptable financier						1					1
Comptable matière						1					1
Aide-comptable									0		0
Secrétaire Bilingue						2					2
Traducteurs						3					3
Techniciens Assistants						3	2				5
Modélisateur						1					1
Informaticien						1					1
Secrétaires								3	2		5
Standardiste									1		1
Electriciens									2		2
Magasiniers								1			1
Planton								1		5	6
Chauffeur								3		8	11
Horticulteur									2		2

Jardinier									1	1	2
Charpentier										0	0
Cuisinier										1	1
Blanchisseur										0	0
Gardien										10	10
Contractuel										0	0
Effectif Total	1	2	3	10	6	20	2	9	8	25	86

5.2. Administration des Ressources Humaines

Les principales activités au cours de la période sont :

5.2.1. Redéploiement

Au cours du premier semestre, le Secrétaire Particulier du Secrétaire Exécutif a été redéployé à la Division Technologie de l'Information et de la Communication comme Traducteur.

5.2.2. Recrutements

Il a été procédé au recrutement de :

- 2 (deux) Chefs de Division (Division de la Gestion des Ressources Naturelles et Division des Technologies de l'Information et de la Communication) ; et
- 1 Secrétaire Particulier du Secrétaire Exécutif

Il est prévu, au titre de l'année 2015, le recrutement d'un Webmaster et d'un Traducteur anglophone. Le processus de ce recrutement est en cours.

5.2.2.1. Formations et stage du personnel

Dans le cadre du renforcement des capacités, quatre ateliers de formation ont été organisés à N'Djaména. Ils ont porté sur le leadership, l'intelligence émotionnelle, la Communication et la gestion des Performances. Le Tableau ci-dessous donne un aperçu de ces formations.

Tableau 3 : récapitulatif des Formations

Thème de formation	Participants	Période	Financement
Intelligence émotionnelle	15	14-15 juillet 2014	CBLT
Le leadership	13	9 septembre 2015	GIZ
Communication	13	10 septembre 2015	GIZ

Au cours du premier semestre certaines Divisions de la Direction de l'Administration et des Finances ont accueilli des étudiants soit en fin de formation pour la préparation de leur mémoire soit pour un stage d'imprégnation.

Au nombre de 10, ils ont été répartis comme suit :

- Divisions Ressources Humaines : 2
- Divisions Finance et comptabilité : 3

- Division Technologie de l'information et de la Communication : 3
- Division de la Gestion des Ressources Naturelles : 2

5.2.2.2. Départ

Il a été enregistré cinq départs par suite de :

- Démission de l'Aide-Comptable à la Division des Finances et Comptabilité pour compter du 1^{er} juillet 2015
- Démission du Blanchisseur du SE au 31/08/2015
- Décès du Charpentier au 07/08/2015
- Fin du CDD de l'archiviste au 31 juillet 2015
- Fin du CDD de l'Administrateur Site Web au 31/03/2015

5.3 Ressources financières au 31 octobre 2015

5.3.1 Situation des contributions des Etats membres

La situation des contributions des Etats membres au 31 octobre 2015 se présente comme suit :

Etats membres	Contributions dues		Total	Paiements reçus en 2015	Reste à payer
	Arriérés au 01/01/2015	Budget 2015			
Cameroun	2.648.515.697	616.260.669	3.234.776.366	1.632.388.183	1.632.388.183
Libye	1.053.958.374	554.634.602	1.608.592.976	-	1.608.592.976
Niger	278.886.213	215.691.234	494.577.447	100.000.000	394.577.447
Nigeria	-	1.232.521.338	1.232.521.338	-	1.232.521.338
Tchad	-	338.943.368	338.943.368	-	338.943.368
RCA	1.272.340.339	123.252.134	1.395.592.473	-	1.395.592.473
Total	5.253.700.623	3.081.303.345	8.335.003.968	1.732.388.183	6.602.615.785

Courant 2015, le Cameroun a apuré une grande partie ses arriérés (1.632.388.183 FCFA), ainsi que le Niger (100.000.000 FCFA). Aucun paiement n'a été enregistré au titre des contributions annuelles 2015.

5.3.2 Exécution du budget au 31 octobre 2015

Le budget global du Secrétariat Exécutif approuvé lors de la 60^{ème} Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'élève à 5.142.618.508 FCFA, dont 3.108.500.000 FCFA au titre du budget de développement, soit 61%, et 2.034.118.508 FCFA au titre du fonctionnement, soit 39%. Au 31 octobre 2015, un total de 2.799.972.984 FCFA a été dépensé, soit une réalisation de 54%. Le budget de développement est exécuté à hauteur de 44% tandis que le budget de fonctionnement l'est à 71%.

5.3.3 Exécution du budget de développement

Le budget de développement au titre de l'exercice 2015 est arrêté à un montant de 3.108.500.000 FCFA. Au 31 octobre 2015, une somme de 1.360.126.715 FCFA a été utilisée, soit un taux d'exécution de 44%. Il convient de noter également que des

dépenses engagées en 2014 mais payées en 2015 d'un montant de 27.458.000 FCFA ont été réalisées. Après autorisation expresse du Président du Conseil des Ministres, une somme de 48.125.075 FCFA a été dépensée pour couvrir les frais de la participation de la CBLT et la prise en charge des délégués de certains Etats Membres et des consultants à la conférence sur l'assèchement du Lac Tchad et sa possible inversion, tenue le 14 octobre 2015 à Milan en Italie. Ceci porte le total des dépenses de développement au 31 octobre 2015 à 1.435.709.790 FCFA, soit 46% du budget.

5.4.4 Exécution du budget de fonctionnement

Le budget approuvé pour le fonctionnement de la CBLT est arrêté à un montant total de 2.034.118.508 FCFA. Au 31 octobre 2015, 1.427.864.655 FCFA sont dépensés pour assurer le fonctionnement courant du Secrétariat Exécutif, soit un taux de réalisation de 71%. Il convient de noter que des dépenses engagées en 2014 mais payées en 2015 ont été réalisées pour un montant de 11.981.614 FCFA, ce qui porte le total des dépenses de fonctionnement à 1.439.846.269 FCFA. Le détail de l'exécution du budget de fonctionnement est présenté ci-dessus.

a) Réunions statutaires

Sous ce chapitre sont regroupées les dépenses liées à la tenue des sessions du Conseil des Ministres ainsi que les Sommets des Chefs d'Etats et de Gouvernements. Il a été provisionné à hauteur de 213.000.000 FCFA pour l'exercice 2015. Au 31 octobre, la somme de 169.069.496 FCFA ont a été dépensée sous la rubrique pour la tenue d'un Conseil Extraordinaire des Ministres et un Sommet des Chefs d'Etat, soit une réalisation de 63%.

b) Salaires et émoluments

Cette rubrique concerne les salaires et émoluments, les indemnités et autres avantages du personnel. Une enveloppe budgétaire de 1.300.868.508 FCFA avait été allouée pour couvrir ces dépenses. Au 31 octobre 2015, les dépenses réelles s'élèvent à 905.335.113 FCFA, soit une réalisation de 70%.

c) Transport et missions

Ce chapitre avait reçu une prévision budgétaire de 195.750.000 FCFA pour l'année fiscale 2015. A la fin du mois d'octobre 2015, les dépenses correspondantes ont atteint un montant de 168.548.729 FCFA, soit un taux d'exécution de 86%.

d) Services extérieurs consommés

Il s'agit de diverses charges de fonctionnement, notamment la communication, l'entretien, les frais de réception, les assurances, le carburant et les lubrifiants, les frais bancaires, ainsi que les diverses consommations, etc. Un budget de 214.500.000 FCFA avait été autorisé pour cette rubrique. Au 31 septembre 2014, les dépenses liées à ces postes budgétaires s'élèvent à 151.167.894 FCFA, soit un taux d'exécution de 70%.

e) Achat matériel et mobilier

Il s'agit de divers achats de petit matériel (ordinateurs, imprimantes et autres) et de mobilier de bureau. Une enveloppe de 23.000.000 FCFA avait été prévue pour ce poste. A fin du mois d'octobre 2015, le total des dépenses liées à ce poste s'élèvent à 16.546.500 FCFA, soit une réalisation de 58%. Les frais de transport sont réalisés à 72%.

f) Divers imprévus

Un montant de 30.000.000 FCFA avait été prévu pour cette rubrique. Au 31 octobre 2015, une somme de 17.196.833 FCFA est dépensée, soit un pourcentage de 57%.

CONCLUSION

L'année 2015 est une année difficile pour l'organisation et ses Etats membres avec une situation sécuritaire très préoccupante dans le bassin, le non-paiement des contributions financières par l'ensemble des Etats membres, une démobilisation du personnel suite à la réforme institutionnelle du Secrétariat Exécutif adoptée en avril 2015, avec la refonte de tous les postes de son organigramme ont constitué les défis majeurs de cette organisation au cours de cette année.

Malgré ces difficultés, le programme d'activités 2015 a connu une mise en œuvre assez satisfaisante grâce à l'appui de nos partenaires et du reliquat de trésorerie en fin 2014, avec un taux de réalisation physique d'environ 68 % au 31 octobre 2015, pour une consommation de ressources de 46 %, A la même période, le budget de fonctionnement enregistre un taux de réalisation de 71 %.

Toutefois, avec la mise en place effective de la FMM et les succès enregistrés sur le terrain, la prorogation du PRODEBALT et le démarrage imminent de nouveaux projets et programmes (PRESIBALT, GIZ et FEM), ainsi qu'une amélioration de la qualité de services du Secrétariat Exécutif, la réalisation des activités en 2016, s'annonce prometteuse, la priorité devant être accordée au renforcement de la résilience des populations et des systèmes productifs du bassin.

ANNEXES

- Rapport de la 60^{ème} session
- Rapport de la Session Extraordinaire du 23 avril 2015